

# Asyl News

N° 2, juin 2018

OCA

**Rencontre de réseautage  
de la 1<sup>re</sup> phase**  
page 3

Focus: Images de l'autre

**Les préjugés et notre  
manière de les gérer**  
pages 4 - 13

Informations spécifiques

**Plus d'argent fédéral pour  
l'intégration des réfugiés**  
page 14

# Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Le forfait d'intégration alloué par la Confédération aux cantons va tripler, pour atteindre 18 000 francs par personne réfugiée ou admise à titre provisoire. Une bonne nouvelle ! La hausse de ce forfait constitue l'une des mesures prévues pour atteindre les objectifs de l'Agenda Intégration. Je me réjouis de voir comment cette manne sera utilisée dans le canton de Berne, quelles seront les mesures mises en place et si elles produiront les effets voulus!



Il me paraît approprié et durable d'introduire d'emblée une gestion de cas systématique et des analyses du potentiel, incluant l'élaboration d'une stratégie d'intégration personnalisée à long terme. Dans le canton de Berne, des conventions d'objectifs sont conclues depuis plusieurs années avec les réfugiés, et depuis avril 2017 avec les personnes admises à titre provisoire aussi. Or de tels examens approfondis du potentiel avec l'aide d'interprètes interculturels n'interviennent que dans la minorité des cas, alors même qu'ils seraient essentiels à ce stade. Comment communiquer sinon? Comme conseillère au service des bilans d'intégration, je constate régulièrement que mes clients n'ont pas compris ce que les spécialistes gérant leur dossier leur avaient dit. Par politesse et par respect, ils ont néanmoins signé une convention d'objectifs. Bien des malentendus, des conflits et de la frustration, de la colère et du chagrin auraient pourtant pu être évités, tandis qu'une intégration plus ciblée, plus rapide et plus durable aurait été possible. Il y a là selon moi un réel besoin d'agir.

Aujourd'hui déjà, les adolescents ou les (jeunes) adultes à haut potentiel et motivés bénéficient de bonne heure de cours de langue, d'offres passerelles et de programmes de qualification axés sur leur insertion professionnelle. Or qu'advient-il des personnes ayant des problèmes de santé, des mères de famille ou des réfugiés âgés? Les seniors ont tendance à être discriminés sur le plan de la promotion linguistique. Il faut d'urgence y remédier, par le biais du forfait revu à la hausse, pour que l'objectif de l'Agenda consistant à ce que tout le monde dispose trois ans après son arrivée de connaissances de base de la langue (au moins de niveau A1) puisse être atteint. Il serait également possible d'intégrer professionnellement les plus de 50 ans, moyennant des encouragements ciblés. Quant aux femmes ayant des obligations familiales, elles ne demanderaient pas mieux que de travailler, si leurs enfants bénéficiaient de places d'accueil. Il vaudrait la peine de consacrer l'argent débloqué à des mesures dans ces divers domaines.

La fructueuse intégration des personnes réfugiées constitue un défi pour tout le monde. Mais les défis sont là pour être relevés, avec courage et énergie.

**Cornelia Stuber, Bilans d'intégration**

## Aperçu

### **Nouveautés de l'OCA** 3

#### **Focus: Images de l'autre**

##### **Les préjugés et notre manière de les gérer** 4

##### **Têtes de nègre et autres têtes de turcs** 5

##### **Ce que j'entends dire... Ma réponse possible...** 7

### **Informations spécifiques** 11

#### **Asile en Suisse**

##### **Plus d'argent pour l'intégration des réfugiés** 14

##### **« Pour une aide sociale efficace »** 15

##### **Érythrée: levée de l'admission provisoire** 15

##### **Internement de requérants d'asile – quand est-ce légal ?** 17

##### **« Il s'agit toujours du moment présent »** 18

##### **De nouvelles perspectives envisageables** 20

##### **Aide sociale en matière d'asile et fortune** 22

##### **Des compléments d'information, au lieu d'une restriction des droits** 22

##### **« Admission provisoire: le Parlement ne veut qu'une mini-réforme »** 23

#### **Travail & Formation**

##### **Obligation d'annoncer les postes vacants** 24

##### **Refonte des programmes d'occupation d'utilité publique** 24

##### **Nouvelles offres de Caritas Berne** 25

##### **Cours d'orientation** 25

#### **International**

##### **D'Érythrée en Israël, puis au Rwanda et en Europe** 26

### **Brèves infos** 27

#### **Impressum**

**Rédaction** Lisa Schädel **Layout** Source Associates AG

**Traduction** Sylvain Bauhofer **Impression** Basisdruck

**Contact** KKF-OCA, Effingerstrasse 55, 3008 Berne

# Nouveautés de l'OCA

## Activités de formation

### Fundamente

Le prochain cours de base destiné aux bénévoles engagés dans le domaine de l'asile aura lieu les 14 et 15 septembre 2018. Il s'agit d'une introduction aux conditions-cadres et aux bases juridiques régissant le séjour des personnes déracinées en Suisse, soit dans le canton de Berne. Outre un tour d'horizon du droit applicable, les développements actuels y seront analysés et discutés (par ex. pratique en matière d'asile concernant l'Érythrée, restructuration du domaine de l'asile). L'atelier offrira de nombreuses occasions de poser des questions et de s'entretenir avec d'autres bénévoles. Comme les modules sont complémentaires, il est indiqué de tous les suivre.

#### Contenu du cours:

**Droit d'asile et séjour** – bases juridiques et compétences.

**Requérants d'asile déboutés** – marche de manœuvre et échanges d'expériences.

**Aide sociale en matière d'asile** – bases juridiques.

**Intégration et travail** – possibilités et limites.

**Accompagnement des requérants d'asile** – proximité et distance, rôles possibles.

Le programme détaillé est publié à l'adresse : [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Offres pour bénévoles > Cours de base Fundamente  
Renseignements: Daphna Paz, 031 385 18 08, [daphna.paz@kkf-oca.ch](mailto:daphna.paz@kkf-oca.ch)

### Horizonte en automne 2018

La présente édition d'AsylNews renferme le programme de formation continue du deuxième semestre 2018. En réponse à diverses demandes, le cours

sur les traumatismes est proposé séparément, le même jour, en français et en allemand. D'autres thèmes actuels seront également abordés, comme les besoins spécifiquement masculins dans le contexte de l'asile, le travail basé sur les conventions d'objectifs et les requérants d'asile d'Érythrée (tous ces cours auront lieu en allemand).

Horizonte 18/5

**Exil et traumatisme**

**Collaboration avec des personnes traumatisées**

30 août 2018, 9h00 – 17h00

Horizonte 18/6

**Männerspezifische Bedürfnisse im**

**Asylkontext**

**Männlichkeitserwartungen und Rollenbilder**

18 septembre 2018, 13h00 – 17h30

Horizonte 18/7

**Zielvereinbarungen in der**

**Asylsozialhilfe**

**Zwischen Unterstützung und Kontrolle**

8 novembre 2018, 13h00 – 17h30

Horizonte 18/8

**Asylsuchende aus Eritrea**

**Menschenrechtslage, Asyl- und Wegweisungspraxis, Unterstützung**

13 décembre 2018, 13h00 – 17h30

Le programme détaillé des cours  
Horizonte figure en annexe de cet envoi.

## Événement

### Rencontre UN-AAS

Le réseau de soutien aux requérants d'asile déboutés (UN-AAS) invite à la rencontre annuelle des bénévoles «Ensemble nous sommes forts», organisée samedi 25 août à la Petruskirche de Berne. Actuel-

lité oblige, l'édition 2018 sera consacrée à la restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne, et plus particulièrement à l'ouverture prévue d'un centre de départ. Dès mars 2019, tous les requérants d'asile déboutés seront hébergés dans ce centre, dont l'emplacement est connu depuis le début d'avril: il s'agit de l'ancien foyer d'éducation de Prêles sur le Plateau de Diesse, dans le Jura bernois. Cette réorganisation aura des effets sensibles sur l'engagement en faveur des requérants déboutés. Durant la première partie de la rencontre, des informations seront données sur le centre de départ prévu. Puis nous examinerons ensemble l'impact de ces changements sur notre travail de soutien

Inscription et renseignements:  
[sabine.lenggenhager@kkf-oca.ch](mailto:sabine.lenggenhager@kkf-oca.ch)

### Rencontre de réseautage de la 1<sup>re</sup> phase

La toute première rencontre de réseautage du personnel des centres d'hébergement collectif du canton de Berne aura lieu le 13 novembre 2018 à Berne. Tant les équipes de jour que les personnes assurant le service de nuit et du week-end y sont les bienvenues. La manifestation vise à resserrer les liens entre acteurs professionnels et à favoriser les échanges mutuels d'informations et d'expériences au niveau interinstitutionnel. Divers ateliers portant sur des thèmes comme l'encouragement linguistique, les soins médicaux, la gestion des conflits ou les besoins spécifiques aux familles serviront à collecter des expériences et à définir de bonnes pratiques. La manifestation débutera par des exposés consacrés aux changements à venir dans le domaine de l'asile. D'autres informations suivront.

**Date:** 13 novembre, 13h30 - 17h30 (puis apéritif)

**Lieu:** maison de paroisse Paulus, Berne

Renseignements: Raphael Strauss,  
031 385 18 14, [raphael.strauss@kkf-oca.ch](mailto:raphael.strauss@kkf-oca.ch)

# Focus: Images de l'autre

## Les préjugés et notre manière de les gérer

**Les personnes réfugiées ou requérant l'asile, perçues comme «étrangères», sont souvent confrontées à des préjugés. Comment pouvons-nous y faire face – dans le dialogue avec quelqu'un exprimant ouvertement de tels préjugés, ou le cas échéant quand nous-mêmes avons des partis pris? En effet, personne n'est à l'abri des préjugés.**

Que l'on discute par-dessus la clôture, devant la Migros ou à une fête de famille: quand je dis que je travaille dans le domaine de la migration, les réactions sont fréquemment très contrastées. Mon vis-à-vis devient parfois lyrique, jugeant très intéressant et enrichissant de travailler avec des personnes issues de cultures différentes. Ou alors mon interlocutrice me dit qu'elle n'a rien contre les étrangers mais... Aux manifestations de sensibilisation de notre équipe de formation, nous sommes constamment confrontés à des préjugés. La difficulté vient de ce que les élèves nous parlent de leurs expériences ou impressions, du monde perçu par eux. D'où des réactions comme: «Si vraiment les requérants d'asile ont si peu d'argent, pourquoi alors ont-ils tous le dernier modèle d'iPhone?»

Expérience à l'appui, il est contreproductif de vouloir ignorer une telle perception, en disant: «Tu te trompes, la réalité est très différente». Doris Angst donne en préambule un aperçu de la logique des préjugés, de leur utilité et aussi de leur instrumentalisation par les partis politiques. Dans une deuxième partie, nous examinerons certains préjugés et la meilleure manière d'y répondre.

Ce n'est pas en les réfutant verbalement qu'on déconstruira les préjugés. Il s'agit

d'un processus de longue haleine, qui ne se limite pas à donner des informations factuelles. Un simple entretien suffit rarement, surtout avec des thèmes aussi chargés émotionnellement, qui ont tendance à échauffer les esprits. Il ne faut pas craindre d'entamer la discussion, de s'engager et écouter l'autre (même quand certaines généralisations nous sortent par la tête). Il peut être utile de faire preuve d'humour et de poser à notre tour des questions. De proposer une approche différenciée des choses.

En ce sens, il ne s'agit pas dans le présent Focus de répéter des préjugés. Nous avons pleinement conscience de ne pas pouvoir rendre justice aux nombreux thèmes abordés ici, sachant que la plupart des préjugés apparaissent parce qu'on a volontairement simplifié une question complexe. Mais nous aimerions donner à notre lectorat des impulsions sur la manière de discuter à propos des stéréotypes et des préjugés.

Enfin, nous aimerions nous intéresser à la protection des réfugiés en tant que droit fondamental. Quelle est la meilleure manière de vivre dans une société, et comment une société devrait-elle se comporter à l'égard des êtres humains? Une telle question ne se règle généralement pas une fois pour toutes, mais

constitue un processus de longue haleine. En signant la Convention de Genève, la Suisse a pris une décision quant à la façon de traiter les personnes en quête de protection dans notre pays: les réfugiés reconnus possèdent un statut de protection – indépendamment de leurs connaissances linguistiques ou de la vitesse à laquelle ils s'intègrent dans le marché du travail. Après tout, un paysan de l'Oberland bernois, une avocate bâloise et un vendeur de Granges ne sont pas toujours d'accord sur les valeurs qui priment dans notre société, ou sur la meilleure manière de vivre. Et ces compatriotes risquent un jour d'avoir besoin du soutien de l'État, sous une forme ou une autre. Or il ne viendrait à l'idée de personne de remettre en cause leur présence en Suisse, pour la simple raison que leurs opinions ou leur parcours diffèrent. Ces personnes ont le droit de vivre ici – au même titre que les individus en quête de protection ou les réfugiés.

*Sabine Lenggenhager*

# Têtes de nègres et autres têtes de turcs – les préjugés ont la vie dure

Par Doris Angst

**Les préjugés, qui servent à se revaloriser soi-même tout en rabaissant ce qui est ressenti comme étranger, ont une fonction ordonnatrice bien utile. En Suisse, les préjugés à l'égard des réfugiés font l'objet d'une instrumentalisation politique systématique, dont l'apparition remonte aux années 1980.**

En automne 2017, une enquête en ligne du journal des pendulaires 20 minutes visait à savoir s'il fallait renommer les friandises à base de blanc d'œuf et de chocolat que la fabrique Dubler continue à commercialiser sous l'appellation «Mohrenkopf» (tête de nègre). Seuls 2% des plus de 100 000 participants ont jugé cette appellation raciste et humiliante pour les personnes à peau foncée. 97% se sont prononcés contre une nouvelle appellation: 74% ont jugé qu'il ne fallait pas changer le nom que cette friandise avait toujours porté, 23% estimant qu'un nouveau nom ne contribuerait pas à faire reculer le racisme. Faut-il qualifier ce résultat de désastreux, ou alors reflète-t-il la réalité ?

## On a tous des préjugés

Les préjugés nous viennent des propos et images véhiculés par notre milieu social – et cela très tôt dans l'existence. La définition classique est due à Werner Fuchs: «un préjugé est un jugement rigide, formé d'avance à propos d'un individu, d'un groupe entier ou de quelque chose. Fréquemment basé sur une généralisation et teinté d'émotion, il s'avère en outre tronqué

**Des attitudes racistes servent couramment à défendre des privilèges, tâche d'autant plus facile que l'on aura souligné « l'infériorité » des autres.**

et déformé.» Le préjugé sert à se revaloriser soi-même, tout en rabaissant ce que l'on ressent comme étranger. Bien souvent, les préjugés maintiennent la cohésion d'un groupe, au sens d'ici c'est nous et là-bas «les autres». Des attitudes racistes et méprisantes servent couramment à défendre des privilèges, tâche d'autant plus facile que l'on aura souligné « l'infériorité » des autres. Un exemple actuel nous vient des stéréotypes négatifs véhiculés sur les musulmans, notamment les hommes à qui il est reproché d'opprimer les femmes et d'être des terroristes en puissance. C'est ainsi qu'à vu le jour la fameuse affiche de

votation «Violeur et bientôt Suisse?» (campagne de l'UDC pour son initiative sur les renvois, 2010).

Hermann Hobmair range les préjugés parmi les attitudes sociales ayant une fonction ordonnatrice; selon lui, elles nous aident à nous positionner dans le monde et possèdent ainsi leur utilité. Des associations d'idées plaisantes ou désagréables influencent nos actes et, le cas échéant, nous préserveront d'un danger. Souvent hélas, de telles attitudes sociales confortent une vision réductrice des choses: «il est immoral de manger de la viande», «les réfugiés ne cherchent qu'à profiter de notre système social.» Plus le système de pensée (et de perception!) est rigide, plus il sera défendu avec véhémence. Tant les individus redoutent, à titre personnel, de voir leurs schémas de pensée se lézarder et a fortiori s'écrouler. Comme l'a écrit l'auteur afro-américain James Baldwin (1924-1987): «Il revient aux Américains de regarder dans les yeux l'étranger qu'ils ont si longtemps méprisé, de s'intéresser à lui et de l'inclure parmi eux. Ce que les Blancs doivent faire, c'est essayer de trouver au fond d'eux-mêmes pourquoi, tout d'abord, il leur a été nécessaire d'avoir un "nègre". Parce que je ne suis pas un nègre, je suis un homme. Mais si vous pensez que je suis un nègre, ça veut dire qu'il vous en faut un.»<sup>1</sup>

**Avec l'effondrement du bloc communiste et la fin du monde bipolaire, il a fallu trouver d'autres images de l'ennemi.**

Les médias sociaux et les algorithmes de publicité en ligne tendent à renforcer le mécanisme des préjugés, en poussant toujours les mêmes individus vers certains groupes d'opinions. Chacun se croit ainsi entouré d'un grand nombre de personnes partageant ses opinions. Les préjugés racistes ou sexistes poursuivent leur vie propre et sont perçus comme «réalité». D'où une réduction du seuil d'inhibition à se dévouer sur les forums sociaux, à proférer des insultes racistes, à nier l'holocauste, à tenir des propos sexistes sur les femmes exerçant une fonction publique, à dénigrer en bloc les réfugiés – en bref, à tenir des discours haineux. Il s'agit toutefois d'une infraction punissable, qui donne régulièrement lieu à des poursuites pénales. L'Allemagne s'est dotée en 2017 d'une nouvelle loi en la matière. En Suisse, les appels à la haine tombent sous le coup de la norme pénale antiracisme.

## Instrumentalisation politique des préjugés – aux dépens des réfugiés

Avec l'effondrement du bloc communiste et la fin du monde bipolaire, il a fallu trouver d'autres images de l'ennemi. De nouveaux boucs émissaires<sup>2</sup> ont pris la relève des anciens, à savoir la mondialisation, ainsi que les migrants fuyant les régions en conflit ou écologiquement sinistrées. Les partis populistes de droite comme de gauche prétendent se faire l'écho des opinions ou des sentiments spontanés des simples gens. Or bien souvent, ils se contentent d'offrir une plateforme à leurs préjugés, qui leur vaut un accueil favorable. L'UDC s'est profilée depuis les

années 1980 en instrumentalisant habilement les préjugés. La population s'est habituée au fil des ans à son discours dominant teinté de populisme. Des expressions qui, auparavant, étaient tabou – comme les requérants récalcitrants ou les abuseurs de l'aide sociale – font désormais partie du vocabulaire commun. De tels propos auraient passé pour extrémistes il y a 30 ans.<sup>3</sup>

Une telle politique, exploitant les préjugés, s'en prend spécifiquement aux membres de minorités, aux personnes migrantes ou réfugiées. Les médias bourgeois ou de droite en parlent comme d'un danger: à l'aide de l'affiche aux grosses chaussures noires piétinant un drapeau suisse, pour dénoncer l'«immigration de masse», ou de l'image d'un enfant Rom de quatre ans brandissant un pistolet factice contre le photogra-

## Comment venir à bout des préjugés? La diversité n'est acceptée que si elle est ressentie comme positive.

phe avec le slogan «Les Roms arrivent: razzia sur la Suisse» (Weltwoche du 5 mai 2012). Le but est d'engendrer une atmosphère négative à l'égard de cette frange de la population, de prévenir autant que possible l'empathie et la solidarité et, par là, de créer ou de maintenir des clivages dans la société. Un tel travail de propagande aboutit à des tours de vis dans la loi sur l'asile, à l'instar de la mise en place d'interdictions de périmètre – mesure très controversée sur le plan juridique<sup>5</sup> –, tandis que les coupes budgétaires se multiplient. Dès la fin des années 1990, diverses communes ont créé des classes pour élèves allophones, instaurant une ségrégation permanente – auxquelles il leur a fallu renoncer suite aux pressions subies, et en 2013 la commune argovienne de Bremgarten a voulu interdire systématiquement aux requérants d'asile l'accès à sa piscine publique, mesure qualifiée jusque dans la presse internationale de «régime d'apartheid».

### Comment vaincre les préjugés ?

Comment venir à bout des préjugés? Ce n'est pas simple, comme le montrent les explications qui précèdent. Selon Hobmair, les attitudes sociales n'évoluent que si un tel changement promet un gain aux individus, s'il s'annonce potentiellement agréable et si le porteur du nouveau message produit une impression positive. Il faut par conséquent entreprendre un minutieux travail de sensibilisation axé sur le long terme, et proposer des alternatives crédibles. La diversité n'est acceptée que si elle est ressentie comme positive. Les résultats des scrutins, souvent plus favorables aux étrangers dans les quartiers urbains aux appartenances ethniques ou nationales variées, le confirment. Diverses ONG<sup>6</sup> se sont spécialisées dans la déconstruction des préjugés, lors d'ateliers prévoyant des fêtes et des activités communes, et collaborent étroitement à cet effet avec les écoles. Des campagnes, comme «No Hate Speech» du Conseil de l'Europe, sont menées contre les discours de haine en ligne et contre les visions en noir blanc de la propagande politique. En effet, même une «tête de nègre» apparemment inoffensive

peut aboutir à des discours de haine si ce terme est utilisé, avec d'autres invectives, pour dénigrer en bloc les personnes de couleur.

#### Notes finales:

<sup>1</sup> James Baldwin, *Remember This House*, 1987. Citation du film de Raoul Peck «I am not Your Negro», 2016.

<sup>2</sup> L'expression vient de l'Ancien Testament (Lévitique 1 XVI, 10-28) et décrit un rite expiatoire annuel des Hébreux consistant à chasser dans le désert, le jour du Grand Pardon, un bouc symboliquement chargé de toutes les fautes de la communauté

<sup>3</sup> Cédric Wermuth, le 25 avril 2018, interview publiée dans Watson. Des sites en apparence anodins publient des propos diffamatoires, tels «Comment allez-vous, Monsieur l'abuseur du droit d'asile?»; les Démocrates suisses du canton de Zurich ont diffusé en 2011 une grille de mots croisés dont la solution était «nègres». Un terme qu'accompagnait l'explication suivante: «Il vaut mieux pour eux aussi qu'ils restent sur leur continent». Le 6 avril 2011, le Procureur général du canton a jugé ces propos de mauvais goût et xénophobes, mais a refusé d'y voir une infraction à la norme pénale contre la discrimination raciale (TA, 6 avril 2011).

<sup>4</sup> Voir par ex. l'article paru dans la NZZ du 27 février 2017 sur une expertise juridique critiquant l'État pour avoir mis en place des interdictions de périmètre.

<sup>5</sup> P.ex. NCBI Schweiz, Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA, Société pour le minorités en Suisse.

#### Bibliographie:

- Laurent Bernhard: «Three Faces of Populism in Current Switzerland», *Revue suisse de science politique*, 23(4), 2017
- Commission fédérale contre le racisme (auteur Doris Angst), *Étude: Des classes séparées ?*, 1999.
- Hermann Hobmair (éd.) *Psychologie, Pädagogik für die berufliche Oberstufe 2*, 2012.
- Werner Fuchs-Heinritz, *Lexikon der Soziologie*, 1973



**Doris Angst, lic. ès lettres, DAS en formation continue en droit; spécialiste des droits des minorités, des questions du racisme et des migrations. Première directrice, de 1995 à 2014, de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Activité actuelle d'experte indépendante.**

## Ce que j'entends dire... Ma réponse possible...

### «Ils nous sont trop étrangers...»



Cours d'allemand pour étrangers: Complet!

«Les gens qui ne s'intègrent pas et n'apprennent pas correctement l'allemand perdent leur droit de séjour...!»

CENTRE D'ACCUEIL

#### Ce que j'entends dire...

Ce commentaire de lecteur d'un article concernant le taux d'aide sociale n'a rien d'étonnant. Il traduit l'idée voulant que les personnes réfugiées constituent une menace pour notre culture occidentale, mettant en péril nos valeurs. Il leur est reproché de «ne pas pouvoir s'intégrer» ou «ne pas vouloir s'intégrer». La «culture» sert ici d'argument massue. Il est plus facile de dire: «désolé, vous nous êtes trop étrangers» que de réfléchir à ses propres schémas de représentation et d'essayer de se mettre à la place de son interlocuteur. Les gens qui nous sont étrangers et qui ne veulent pas s'adapter n'ont qu'à partir – une telle affirmation constitue moins un préjugé qu'une revendication découlant d'un préjugé.

#### Ma réponse possible...

##### Qu'entends-tu par intégration?

Quand la discussion porte sur les gens qui «ne veulent pas ou ne parviennent pas à s'intégrer», il est très intéressant de demander à l'autre personne ce que veut dire «intégré». Au lieu de chercher à savoir qui est intégré (ou non) et pourquoi, mieux vaut examiner ensemble à quoi se mesure l'intégration, et dans quelle société les nouveaux arrivants devraient s'intégrer: une habitante de la ville de Genève se sentirait-elle intégrée dans un hameau appenzellois, et vice-versa? Pourquoi pas, si vraiment nous partageons tous la «même culture»?

Dès lors que l'intégration désigne la volonté de réfléchir à la société et à ses valeurs, cette tâche incombe à tous les membres d'une société. Et réfléchir à l'intégration implique aussi

d'examiner la diversité, avec notre façon de la gérer. Ces dernières années, la conception de l'intégration est devenue toujours plus restrictive. En outre, elle se réfère de plus en plus à l'intégration dans le marché du travail. Un bon point de départ pour de telles discussions consisterait à se demander: que pourrais-tu faire toi-même, pour que les personnes ayant fait l'expérience de l'asile aient la possibilité de mieux participer à la vie d'ici?

##### Combien de temps te faudrait-il pour apprendre l'arabe?

Pour être à l'aise dans une société et y participer activement, il faut en maîtriser la langue. La plupart des gens se souviennent de leur laborieux apprentissage des langues étrangères: Comment étaient les cours d'allemand à l'école? Combien de temps m'a-t-il fallu pour maîtriser le vocabulaire? Combien de temps aurait duré le processus avec un autre alphabet? Et quand on s'y prend non à 14 mais à 40 ans? Pour apprendre une langue, il faut beaucoup de conditions – les deux principales étant des cours de qualité professionnelle et la possibilité d'utiliser cette langue. Or si les crédits destinés à financer les cours professionnels diminuent et si l'on économise dans les projets d'intégration, il sera d'autant plus difficile d'apprendre en temps utile la langue locale.

## «Ces gens n'ont aucune envie de travailler...»



*Des papiers valables!? Mon Dieu, ça n'amènerait que des ennuis: sécurité au travail, salaires corrects, horaires fixes...!*

PERMIS DE SÉJOUR  
PASSEPORT

CUISINE

### Ce que j'entends dire...

Dans la discussion portant sur l'activité professionnelle des personnes ayant vécu l'exil (ou sur leur dépendance de l'aide sociale), on a tôt fait de leur reprocher leur mauvaise volonté. On légitime souvent une telle vision des choses par une scène aperçue dans la rue ou par un gros titre. C'est ainsi qu'en décembre 2017, la télévision alémanique titrait dans ses informations que «80% des requérants d'asile et des réfugiés perçoivent l'aide sociale». Bien des gens ont aussitôt pensé tout bas, ou dit tout haut: «Les réfugiés sont paresseux, ils n'ont aucune envie de travailler.»

### Ma réponse possible...

Ce n'est pas une mince affaire, pour beaucoup de personnes ayant vécu l'exil, de s'intégrer dans le marché primaire du travail. Mais dans de nombreux cas, ce n'est pas faute d'avoir envie de travailler. Un seul des facteurs ci-après (et a fortiori plusieurs) peut condamner à l'échec les démarches effectuées:

#### Limitations structurelles liées au statut de séjour

Les titulaires d'un livret N ont l'interdiction de travailler pendant les trois premiers mois, puis la priorité à la main-d'œuvre indigène s'applique à leurs dépens. Cet obstacle explique que dans le canton de Berne, seuls 5,8% des requérants d'asile exerçaient une activité professionnelle à fin 2017. Les bénéficiaires de l'admission provisoire (livret F) aussi se heurtent à des limitations structurelles. En particulier, beaucoup d'employeurs s'imaginent qu'une personne admise à titre provisoire devra rapidement quitter la Suisse, et qu'il ne vaut donc pas la peine de l'embaucher.

#### Qui figure dans la statistique?

Toute personne admise à titre provisoire en Suisse peut demander après cinq ans, à condition d'être économiquement

indépendante et bien intégrée, le permis B puis le permis C – les réfugiés reconnus pouvant également demander le livret C au bout de 5 ou 10 ans. Les statistiques de l'activité lucrative des réfugiés ne sont donc que partiellement pertinentes, puisque tous les (anciens) réfugiés économiquement et socialement intégrés n'y figurent plus.

#### Les diplômes étrangers ne sont pas reconnus

Quelqu'un qui travaillait en Syrie comme vétérinaire ou avocat risque beaucoup de se retrouver aide-soignant ou nettoyeur ici. En Suisse, la reconnaissance des diplômes étrangers est un long processus, sinon une mission impossible – et donc bien souvent, les réfugiés recommencent à zéro leur carrière professionnelle. D'où un besoin de soutien financier pendant leur période de formation.

#### Qui embauche des réfugiés?

Les entreprises hésitent fréquemment à franchir le pas et à recruter des personnes réfugiées. Le coût leur paraît excessif – quelqu'un qui n'a pas effectué sa formation en Suisse et dont les connaissances de la langue locale laissent à désirer aura sans doute besoin d'une plus longue phase d'initiation. Or ce jugement a beau être vrai dans bien des cas, il ne vaut pas pour tous. Et d'ailleurs si personne ne propose de travail à ces gens, leurs connaissances professionnelles et linguistiques n'ont guère de chance de s'améliorer.

#### Pas assez pour vivre...

Les personnes ayant connu l'exil sont souvent occupées dans des secteurs à bas salaires. Or une activité mal rémunérée (et à temps partiel) peut aboutir à ce qu'une personne dépende de l'aide sociale tout en travaillant – dans le canton de Berne, 30% des bénéficiaires de l'aide sociale exercent une activité professionnelle. Ces personnes ne sont pas paresseuses, mais le marché du travail ne leur propose pas de salaire suffisant pour vivre.



## «Que serais-je devenue si je n'avais pas fui mon pays?»

«Mon père regardait d'un air pensif par la fenêtre. Il savait que l'armée allait bientôt entrer dans le village. Il n'osait pas imaginer ce qu'il adviendrait de ses cinq enfants. Il m'a alors appelée vers lui et m'a dit, la mort dans l'âme, qu'il avait prévu de me marier avec un jeune homme ayant fui auparavant en Suisse. J'avais 23 ans et je ne sais comment décrire le choc que j'ai ressenti. Ma mère se tenait un peu en retrait et me regardait d'un air préoccupé. J'ai su à ce moment que je n'avais pas le choix. «C'est un gars bien, Lalitha. Il travaille en Suisse dans un hôpital. Il est originaire de notre village, où son père est instituteur.» Les larmes coulaient sur mes joues en feu. Il était inutile de protester, car mon père avait une réputation de sagesse dans le village et il avait le dernier mot dans notre famille. Je l'ai regardé droit dans les yeux, et j'ai compris que c'était pour lui la pire des choses d'envoyer sa fille aînée auprès d'un homme inconnu, dans un pays étranger.

Durant les semaines qui ont suivi, j'ai fait mes adieux à ma famille et pris l'avion. Je n'avais réellement aucune idée de ce qu'était la Suisse. À quoi cela m'aurait-il servi? Je songeais à mon futur mari, qui m'attendait. Nous avons fait connaissance et comme mes parents l'espéraient, je me suis sentie en sécurité. Je me suis souvent cachée derrière mon mari et au début, je n'ai guère prêté attention à mon nouveau pays. Je voyais les choses à travers ses yeux, j'ai rencontré ses amis et connaissances tamouls et me suis progressivement habituée à la vie en Suisse.

Peu à peu, j'ai noué des contacts avec la population locale, au travail surtout et à travers mon mari. Mais c'est Madame Maria, qui habite aujourd'hui encore dans le même village, qui m'a apporté un peu de chaleur. On a fait connaissance au bureau de poste, quand mon bébé s'est mis à pleurer dans sa poussette. Elle lui a donné une sucette et une profonde amitié s'est tissée entre nous. Quand je pensais à ma mère, j'éprouvais le besoin de voir Maria. J'ai appris consciencieusement l'allemand, commencé à travailler et me suis entièrement consacrée à l'éducation de mes enfants. Ce n'était pas toujours facile au travail, d'autant plus que je maîtrisais mal l'allemand. Parfois je n'arrivais pas à me défendre, ce qui me chagrinait. D'un autre côté, on m'associait à la communauté tamoule de Suisse, qui passait pour aimable et travailleuse.

Comme mon mari et moi nous nous donnions énormément de peine pour que nos enfants vivent une enfance comparable aux jeunes suisses, les enseignants, les gens du village et nos connaissances et amis nous appréciaient beaucoup. Nous passions pour parfaitement intégrés.



Photo: mad

Il m'était néanmoins difficile d'établir des contacts avec la population locale. Aujourd'hui encore, je m'étonne de n'avoir pratiquement aucun ami suisse: les gens ont beau être aimables, une distance nous sépare toujours. Mon cœur est peut-être resté au Sri Lanka. La vie en Suisse me convient bien, et je suis reconnaissante à ce pays auquel nous devons, ma famille et moi, notre sécurité et notre liberté. Les enfants ont grandi. Quand je repense à ma jeunesse au Sri Lanka et à la vie en Suisse, j'éprouve aujourd'hui des sentiments mitigés. Que serais-je devenue si je n'avais pas fui mon pays? Je ne le saurai sans doute jamais.»

**Lalitha Sinnadurai**, Tamoule originaire du Sri Lanka, vivant en Suisse depuis 28 ans

## «Ils portent même des habits de marque...»



DON D'HABITS USAGÉS

«Veille à ne pas prendre d'habits de marque!  
C'est mal vu ici!»

### Ce que j'entends dire...

Lors de nos discussions de sensibilisation avec les jeunes, cet aspect revient tôt ou tard sur le tapis: Comment se fait-il que tant de requérants d'asile portent des vêtements de marque à la mode? Ou possèdent de coûteux smartphones? Les réactions à de tels signes extérieurs sont très vives, les gens ayant du mal à comprendre que les personnes requérant l'asile soient aussi bien habillées. Les requérants d'asile s'amusant avec de coûteux smartphones, voire portant des vêtements de marque, suscitent de l'indignation et contribuent à renforcer les préjugés.

### Ma réponse possible...

#### Les requérants d'asile doivent-ils nécessairement être pauvres?

Les personnes venues chercher un refuge en Suisse avaient leur propre vie chez elles. Beaucoup ne vivaient pas dans la misère, et ont emporté ce que nous prendrions aussi en voyage dans un pays inconnu, soit un smartphone. Les technologies modernes sont d'autant plus répandues dans les régions où les systèmes de réseau fixe laissent à désirer. En outre, quand un inconnu se sert d'un smartphone (en apparence) moderne, on ne sait pas s'il attend sa décision d'asile, ou s'il est né ici et possède un job bien payé.

#### Le smartphone comme aide à la survie, et les vêtements de marque comme symbole de statut

Le smartphone est un des principaux instruments, sinon le plus important lors de l'exil selon Vassilis Tsianos, chercheur sur les migrations. Cet outil de survie fournissant des cartes, des itinéraires et des conseils provenant de réseaux sociaux, aide

les personnes en fuite à s'orienter et à ne pas exclusivement dépendre des déclarations plus ou moins fiables des passeurs. En outre, il permet de maintenir le contact avec la famille et les amis, de leur dire qu'on est encore en vie et, une fois le voyage accompli, de régler le montant convenu avec les passeurs.

Les vêtements de marque confèrent aux individus un sentiment d'appartenance à une classe sociale plus élevée et comblent ainsi la perte de statut subie à bien des égards. De tels habits sont souvent achetés dans des boutiques de seconde main ou des magasins d'usine (outlet), ou alors proviennent des collectes d'habits organisées par beaucoup de centres d'hébergement collectif. Les smartphones sont souvent aussi d'anciens modèles proposés à des prix avantageux.

#### Barèmes bernois de l'aide sociale en matière d'asile

De quels moyens financiers un réfugié en Suisse dispose-t-il réellement? La situation diffère légèrement d'un canton à l'autre. Les prestations matérielles de l'aide sociale en matière d'asile incluent un forfait pour l'entretien, les soins médicaux de base et l'hébergement. L'entretien (nourriture, soins corporels, vêtements et loisirs) donne ainsi lieu à un forfait, qui se monte dans le canton de Berne à 9fr.50 par jour et par adulte vivant dans un centre d'hébergement collectif. Les personnes habitant déjà dans un logement individuel ont droit à une aide de 12fr.50 par jour. Les prestations d'aide sociale ne sont versées que si la personne assistée ne parvient pas à gagner elle-même sa vie.

## «Je ressemblais peut-être davantage à un Norvégien, et je ne savais ni danser la csardas, ni jouer du violon.»

« Par une pluvieuse et venteuse journée de novembre 1956, je faisais la queue à Vienne depuis le petit matin, avec de nombreux compatriotes, devant le siège de l'ambassade des États-Unis d'Amérique. J'étais arrivé quelques jours plus tôt dans l'Occident libre, et je comptais aller en Amérique. À ma grande surprise, j'ai vu surgir mon ami et camarade de sport à Budapest Gabor Sz., qui m'a aussitôt dit: «Qu'irais-tu faire en Amérique, où tout le monde veut aller? C'est beaucoup trop loin de la Hongrie. Accompane-moi plutôt en Suisse! J'ai une tante qui y habite... le matin on étudiera à l'université, et l'après-midi on fera du slalom sur les collines zurichoises.»

Je connaissais la Suisse par les timbres Pro Juventute, ayant vécu ma petite enfance pendant la guerre la Croix Rouge m'était familière, et la réputation du chocolat suisse était parvenue à mes oreilles. Enfin, je me représentais sans peine les skilifts conduisant aux montagnes, directement à côté de l'université. Cinq jours plus tard, j'étais à Zurich. Je n'ai jamais vu la tante de mon ami, et à l'université il m'a fallu faire un examen d'allemand très sévère. Il n'y avait bien sûr pas la moindre trace de skilift, et les montagnes n'étaient visibles que lorsque le foehn soufflait.

J'ai pris les choses comme elles venaient, et la même insouciance avec laquelle j'étais parti vivre à Zurich m'a épargné bien des déceptions. J'ai plutôt eu le sentiment que c'est moi qui décevais mon entourage, pendant les premières étapes de mon intégration. J'avais tout juste 19 ans et je paraissais encore plus jeune. Et les gens ne voulaient pas croire, du moins j'en avais l'impression, tout ce que j'avais à raconter sur l'insurrection populaire, sur ma participation aux événements par ex. et sur les exploits héroïques réalisés à mes yeux.

En 1956, un Hongrois avait d'ailleurs quelque chose d'exotique en Suisse. Les gens avaient des idées précises de l'apparence qu'un Hongrois devait avoir et de ce à quoi il était bon. Je ressemblais peut-être davantage à un Norvégien, et je ne savais ni danser la csardas, ni jouer du violon. Je n'avais rien de commun non plus avec la légendaire sélection hongroise de football. Mon sentiment de ne pas être en mesure de satisfaire aux attentes devenait

toujours plus fort. Allais-je connaître ma première crise personnelle?

Ma petite amie – j'en ai rapidement trouvé une – a eu une «idée salvatrice»: elle a annoncé à sa famille que le dimanche suivant, il y aurait un repas spécial. Le jour en question, j'ai souvent dû téléphoner à ma mère: faut-il vraiment autant d'oignons pour six personnes? Quand dois-je ajouter le paprika? Et combien d'eau faut-il? Tout s'est bien passé, sauf la viande de bœuf qui ne voulait pas cuire. Nicole a alors eu une idée: prenons la marmite à vapeur! Il a ensuite fallu tout le capital de sympathie que je m'étais acquis auprès de sa famille pour manger le contenu de la casserole.

Au cours des années suivantes, je me suis spécialisé dans la confection du goulasch, car je tenais à prendre ma revanche. J'ai potassé la littérature spécialisée et offert à diverses grandes ou petites manifestations mes services pour préparer du goulasch. Aujourd'hui, j'en fais mijoter avec la même aisance dans des chaudrons en bordure de forêt, ou dans une cuisine d'hôtel (variante de luxe). Il y a même à Zurich, dans le Kreis Vier, un restaurant branché dont la carte propose du goulasch à la façon de Gödrös. Le tenancier est mon fils, à qui j'ai appris à préparer le goulasch.

**Matyas Gödrös**, Hongrois, vivant en Suisse depuis 62 ans



Billet: zvg

## «Ce ne sont même pas de vrais réfugiés...»



Réfugiés économiques!!!

CO<sub>2</sub>  
ÉNERGIES FOSSILES  
CHANGEMENT CLIMATIQUE  
INONDATIONS  
SÉCHERESSE  
MIGRATION

### Ce que j'entends dire...

« Les vrais réfugiés, notamment les femmes et les enfants, doivent être protégés. Malheureusement, ce sont presque toujours des hommes jeunes qui viennent chez nous. »

L'argument des «vrais» et des «faux» réfugiés revient très souvent. Après tout, on ne veut pas passer pour un monstre qui ne protège pas les personnes persécutées. La distinction entre vrai et faux est souvent opérée d'instinct – on considérera les personnes fuyant un conflit armé comme de «vrais» réfugiés, même si elles n'ont droit qu'à l'admission provisoire selon la loi sur l'asile. On accordera aussi plus facilement le droit de rester aux personnes particulièrement vulnérables comme les femmes, les enfants et les personnes âgées qu'aux jeunes hommes, souvent qualifiés de «réfugiés économiques», ne cherchant qu'à profiter de «notre» prospérité.

### Ma réponse possible...

#### La protection des réfugiés fait l'objet de règles claires

La loi sur l'asile dit clairement qui est reconnu comme réfugié ou non. En outre, la pratique a subi des durcissements ces dernières années. Et pourtant, 76,6% des demandes d'asile traitées sont approuvées ou conduisent au moins à une admission provisoire. Cela montre que la grande majorité des personnes sollicitant l'asile en Suisse sont des réfugiés au sens de la Convention de Genève. Quiconque ne respecte pas les critères fixés dans la loi sur l'asile n'a pas le droit de rester ici.

#### Les hommes jeunes ne sont-ils donc pas menacés?

Un régime dictatorial, qui persécute ses opposants, ne fait pas de distinction entre les hommes et les femmes. Les femmes encourent fréquemment, sur les routes de l'exil, des risques accrus et sont exposées à des expériences de violences (sexuelles) – ce qui ne veut pas dire que les jeunes hommes ne soient pas persécutés et qu'ils n'aient pas, en vertu de la Convention de Genève, le même droit à la protection que les groupes plus vulnérables.

#### Une communauté de destin sous-estimée

Il est frappant de constater que notre monde peut toujours moins être divisé entre ici et là-bas, entre les autres et nous. La consommation d'ici influence les conditions de vie d'ailleurs. Et notre manière de vivre ici influence les conditions de vie d'autres pays. Les entreprises ayant leur siège en Suisse et appréciées en tant que contribuables et employeurs contribuent souvent à ce qu'ailleurs, il règne des conditions de vie et de travail ne permettant pas à la population locale de poursuivre sa vie ou simplement de survivre. Les personnes n'ayant pas assez à manger et dont les enfants souffrent de la pollution environnementale ne commencent pas par lire la Convention de Genève, pour savoir si elles auraient ailleurs droit à une protection, mais font tout ce qui est humainement possible pour accéder à une meilleure vie. Elles font leurs valises, comme l'ont fait jusqu'à quelques décennies en arrière beaucoup de Suissesses et de Suisses, partis outremer à la recherche d'une meilleure vie.

## «On ne peut quand même pas accueillir tout le monde!»



«Mais il faut faire quelque chose!!»

SYRIE

Mendicité et colportage interdits!  
Pas d'asile!!

### Ce que j'entends dire...

On a tous déjà été confrontés à de tels propos. À l'écrit ou dans les débats (comme dans l'ouvrage de Livia Klingl «Europa zwischen Das Boot ist voll und Wir sterben aus», 2015) comme à l'oral (dans la bouche des jeunes participants à nos cours de sensibilisation). Peu de phrases ont une telle charge émotionnelle. Il faut d'abord en cerner la connotation exacte. A-t-on voulu dire qu'il y a trop de gens qui veulent venir «chez nous» (problème démographique), ou qu'on ne devrait accueillir que les «vrais» réfugiés (besoin de protection)?

### Ma réponse possible...

#### Qui est visé par l'expression «tout le monde»?

L'année dernière, 18 088 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse. Même en faisant le total des requêtes des dernières années en suspens ainsi que de tous les étrangers admis à titre provisoire, on arrive à 0,8% de la population suisse. Il n'y a donc pas lieu de parler d'un nombre ingérable, puisqu'il s'agit de moins de 1% de la population. D'autres pays sont davantage mis à contribution, si l'on pense que selon le dernier rapport Tendances mondiales du HCR, la plupart des 65 millions de réfugiés en fuite vivent dans d'autres régions de leur pays d'origine (on compte 40 millions de déplacés internes) ou dans un pays voisin. Ainsi, les personnes réfugiées représentent 17,5% de la population au Liban, et 9,5% en Jordanie. Ces chiffres réfutent l'impression subjective d'un «trop grand nombre» de réfugiés sollicitant notre protection. Ni la Suisse, ni l'Union européenne ne portent le poids principal du flux mondial des réfugiés.

#### Taux de protection élevé

On serait bien sûr prêts à accueillir les gens réellement persécutés. Mais il y a tant de réfugiés économiques, qui ne sont nullement menacés. Si tel était le cas, on le verrait au taux de protection accordé – nombre de requérants d'asile reconnus comme réfugiés ou mis au bénéfice d'une admission provisoire. L'année dernière, le taux de protection avoisinait 76,7% en Suisse. Ce qui veut dire que plus des trois quarts des personnes requérant l'asile sont considérées comme ayant besoin de protection, parce qu'elles sont personnellement persécutées, ou qu'un renvoi serait à l'heure actuelle inacceptable, illicite ou impossible.

# Informations spécifiques

## Asile en Suisse

### Plus d'argent pour l'intégration des réfugiés

**La Confédération et les cantons se sont entendus sur un Agenda Intégration commun pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Le forfait d'intégration va tripler, pour atteindre 18 000 francs par personne.**

En Suisse, beaucoup de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire n'exercent pas d'activité professionnelle, elles dépendent en partie du moins de l'aide sociale et leurs connaissances d'une langue nationale laissent à désirer. D'où l'utilité de l'Agenda Intégration. La restructuration au niveau fédéral du domaine de l'asile vise à déterminer, généralement en quelques semaines, qui pourra rester en Suisse. Puis les personnes ayant une perspective de rester en Suisse, soit les réfugiés reconnus mais aussi les personnes admises à titre provisoire, doivent faire au plus vite partie de la société suisse et s'intégrer dans la vie professionnelle, grâce au cadre créé par l'Agenda Intégration. Concrètement, une palette modulaire de mesures et une hausse conséquente des moyens financiers visent à accélérer leur intégration, ainsi qu'à atténuer les différences entre cantons sur le plan des mesures d'intégration.

#### Cinq objectifs contraignants en matière d'efficacité

L'Agenda Intégration fixe cinq objectifs contraignants pour tous les cantons. (1) Tous les réfugiés reconnus (RR) et toutes les personnes admises à titre provisoire (AP) disposent de connaissances de base d'une langue nationale trois ans après leur arrivée (niveau A1). (2) 80% des enfants réfugiés arrivés en Suisse avant l'âge de quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile au moment de commencer l'école obligatoire. (3) Cinq ans après leur arrivée, deux tiers des RR/AP âgés de 16 à 25 ans suivent une formation professionnelle initiale. (4) Sept ans après leur arrivée, la moitié au moins des RR/AP adultes sont durablement intégrés dans le marché du travail. (5) Après quelques années, tous les RR/AP sont familiarisés avec les habitudes suisses et entretiennent des contacts avec la population locale.

#### Gestion continue des cas

Pour atteindre ces objectifs, une palette de mesures d'encouragement seront déployées peu après l'arrivée en Suisse. À l'avenir, tous les RR/AP auront droit à une première information personnelle, avec des explications sur le processus d'intégration. Puis une première estimation des ressources déterminera leur niveau de formation, leurs connaissances linguistiques et leur état de santé. Tout au long du processus de première intégration, les RR/AP bénéficieront de l'accompagnement d'un spécialiste. Une évaluation approfondie du potentiel est en outre prévue pour toutes les personnes âgées de 16 à 49 ans. L'accent sera mis sur l'encouragement linguistique. Les requérants d'asile dont il est probable qu'ils vont rester en Suisse auront accès au plus vite aux offres d'encouragement de l'apprentissage de la langue. Il est également prévu de soutenir activement l'intégration sociale.

#### Coûts et économies

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration débutera au printemps 2019. La Confédération s'attend à court terme à des coûts supplémentaires de 132 millions de francs par an. Des calculs montrent toutefois que chaque franc investi au profit d'une personne en âge de travailler permettra d'économiser à terme jusqu'à quatre francs. La Confédération et les cantons espèrent qu'ainsi, les dépenses de l'aide sociale vont fortement diminuer.

#### Plus d'argent pour les RMNA

L'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) reviennent en moyenne à 100 francs par jour. En parallèle à l'Agenda Intégration, le Conseil fédéral a décidé d'en financer à l'avenir 86 francs, au lieu des 50 francs actuels. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR considère qu'il incombe désormais aux cantons de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales relatives aux normes d'encadrement des RMNA.

#### Crédit bernois pour les RMNA: nouveau référendum

Le Grand Conseil a adopté, à sa session de mars, le crédit de 38 millions de francs pour héberger et encadrer les requérants d'asile mineurs non accompagnés (voir Asyl-News 1/2018). L'UDC prévoit de saisir à nouveau le référendum contre ce crédit, au motif que la volonté populaire n'est pas respectée.

## «Pour une aide sociale efficace»

**La révision de la loi cantonale sur l'aide sociale, qui prévoit des baisses générales de l'aide sociale de 8 à 15%, a été adoptée en deuxième lecture, à fin mars, par une majorité du Grand Conseil. Un comité formé de divers partis et d'associations collecte désormais des signatures en faveur d'un projet populaire.**

Le bras de fer sur les coupes dans la législation bernoise sur l'aide sociale dure depuis plus de cinq ans: l'actuelle révision remonte à une motion de 2013, qui demandait une réduction de 10% des dépenses totales de l'aide sociale. Après l'échec, à fin 2015, d'une révision partielle de la loi sur l'aide sociale, une nouvelle mouture a été élaborée et soumise en 2017 au Parlement cantonal, sans procédure de consultation. La réduction des coûts globaux serait obtenue par une diminution générale de l'aide économique de 10%, voire 15% parmi les jeunes adul-

**Le projet populaire prévoit de aligner à nouveau les prestations d'aide sociale sur les normes de la CSIAS.**

tes et les personnes admises à titre provisoire. Le Parlement a fini par adopter le compromis, proposé par les Verts libéraux, d'une coupe générale de 8% au lieu de 10%. Faute d'efforts d'intégration ou de connaissances linguistiques suffisantes, l'aide sociale pourra en outre être réduite de max. 30% après six mois. En contrepartie, les personnes soucieuses d'intégration seront récompensées par l'octroi, en cas d'activité lucrative et de participation aux offres d'intégration, de franchises plus élevées sur le revenu ainsi que de suppléments d'intégration.

On peut entre-temps se demander dans quelle mesure ce sera effectivement le cas. En effet, les suppléments d'intégration et les franchises sur le revenu sont réglés par voie d'ordonnance, et les projets correspondants n'ont pas encore été publiés. Peu avant la session du Grand Conseil de mars, la «Berner Zeitung» a parlé d'un projet d'ordonnance porté à sa connaissance: il en ressortait que seule une petite partie des bénéficiaires de l'aide sociale profiteraient d'une amélioration; les prestations de travail et d'intégration exigées se situaient à un niveau trop élevé, par ex., pour un parent isolé avec enfants à charge ou pour une personne atteinte dans sa santé.

### **Projet populaire au lieu d'un référendum obligatoire**

Malgré ces incertitudes, la révision de loi a été adoptée par 79 voix contre 63 (avec 3 abstentions). Plutôt que de lancer un référendum, les partis de gauche ont préféré descendre

dans la rue afin de rallier la population à leur contre-projet. Depuis la mi-avril, une collecte de signatures bat son plein pour un projet populaire intitulé «Pour une aide sociale efficace». Concrètement, les prestations d'aide sociale, les suppléments d'intégration et les franchises de revenu resteraient conformes aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Les mécanismes de sanction ne s'appliqueraient pas et à la place, les personnes soutenues pourraient être contraintes de participer à des programmes d'intégration et de qualification. En outre, les bénéficiaires de l'aide sociale âgés (plus de 55 ans) ne seraient plus soutenus par des prestations de l'aide sociale, mais recevraient des prestations conformes aux dispositions sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, pour autant qu'ils remplissent les conditions requises.

Si le comité parvient à réunir jusqu'au 18 juillet les 10 000 signatures nécessaires, il appartiendra au peuple bernois de se prononcer sur les deux objets. Sinon, le bras de fer sur les coupes dans l'aide sociale cessera provisoirement – et une fois de plus on punira les plus faibles de la société, qui devraient désormais s'en sortir avec 8 à 15% en moins que le minimum vital social calculé selon les normes de la CSIAS.

## Érythrée: levée de l'admission provisoire

**En août dernier, le Tribunal administratif fédéral a confirmé le durcissement de la pratique en matière de renvois à l'égard des personnes érythréennes demandant l'asile en Suisse. Les effets ne se sont pas fait attendre pour tous les Érythréens et Érythréennes qui, ces dernières années, avaient obtenu une admission provisoire parce qu'un renvoi n'était pas raisonnablement exigible.**

À l'heure actuelle, 3'383 Érythréennes et Érythréens admis à titre provisoire séjournent en Suisse (état à fin avril 2018). Ils ont obtenu ce statut parce qu'un renvoi était jugé inacceptable. En août dernier, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a néanmoins conclu qu'un retour dans ce pays ne peut plus être considéré comme inexigible d'une manière générale. Alors que jusque-là, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) devait étayer les facteurs l'amenant à qualifier un renvoi d'exigible, il faut désormais des circonstances particulières présentant une menace existentielle, pour qu'un renvoi puisse être considéré comme non exigible (voir aussi AsylNews 4/2017).

Le SEM a déjà tiré les conséquences de cet arrêt. Dans les cas où les demandes d'asile de ressortissants érythréens sont encore

pendantes, une décision d'asile négative débouche le plus souvent sur une mesure de renvoi. En outre, le SEM a annoncé en avril le réexamen de l'admission provisoire de 3 200 personnes, pour savoir si elle pourrait être levée et les personnes renvoyées dans leur pays.

### Critiques à divers niveaux

Divers acteurs, dont l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, ont écrit une lettre ouverte à la conseillère fédérale Sommaruga où ils critiquent les points faibles d'une telle pratique: le Comité des Nations Unies contre la torture (CAT) avait déjà été saisi, en août dernier, d'un recours contre l'arrêt du TAF. Sur l'ordre du CAT, le SEM a suspendu l'exécution des

## L'admission provisoire de 3'200 Érythréennes et Érythréens sera réexaminée.

renvois pour la durée de cet examen. Tant que le recours sera pendant, l'hypothèse voulant qu'un renvoi en Érythrée soit en général raisonnablement exigible n'aura pas été confirmée en droit international – même si le SEM se base sur elle dans son action.

En outre, il convient de signaler que les informations sur l'Érythrée ayant conduit à durcir la pratique en matière de renvoi sont jugées peu fiables par de nombreux acteurs, dont les autorités fédérales elles-mêmes. Tout en reconnaissant le manque de renseignements fondés, le TAF se fie en définitive aux informations directement reçues du gouvernement érythréen ou obtenues lors de missions de reconnaissance. Or ces «fact finding missions» font l'objet d'un suivi étroit des autorités érythréennes. Quant aux rapports d'organisations de

défense des droits de l'homme ayant abouti à d'autres conclusions, ils sont passés sous silence au détriment des personnes contraintes à fuir l'Érythrée. La délégation suisse a elle-même déploré en mars 2018, lors des délibérations du Conseil des droits de l'homme, que les restrictions d'accès en vigueur dans ce pays ne permettent pas d'y effectuer des observations indépendantes.

Enfin, l'Érythrée n'accepte pas les rapatriements forcés de requérants déboutés. Ainsi, la levée de l'admission provisoire frapperait de plein fouet des personnes qui vivent parfois ici depuis des années et qui participent pleinement à la vie sociale et économique de la Suisse. Arrachés à leur quotidien, ces gens seraient réduits à l'aide d'urgence, et donc contraints soit de vivre dans la précarité, soit de rentrer dans un pays avec lequel ils ont coupé les ponts depuis longtemps, et où la situation des droits humains demeure préoccupante.

### Recherche d'une aide professionnelle

Les Érythréennes et Érythréens recevant une lettre du SEM où il est question de levée de l'admission provisoire sont priés de s'adresser immédiatement à la Consultation bernoise pour personnes en détresse (Rechtsberatungsstelle für Menschen in Not). Elle les aidera à formuler une prise de position avec tous les arguments montrant qu'un renvoi serait inacceptable.



Manifestation à Berne, le 10 mars, pour une refonte du statut F.



# Internement de requérants d'asile – quand est-ce légal?

**Centres de départ, interdictions de rayon et «centres spécifiques» pour requérants d'asile – la question de l'internement de requérants d'asile se pose également dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile. Une étude éclaire les développements actuels, en se concentrant sur la distinction entre privation et restriction de liberté.**

Diverses formes d'hébergement sont prévues dans le secteur de l'asile. Au niveau fédéral, certains centres assument des fonctions procédurales, d'autres non (centres destinés aux personnes tenues de quitter le pays ou se trouvant en procédure Dublin), d'autres encore («centres spécifiques») hébergeant les requérants d'asile qui «constituent une menace grave pour la sécurité et l'ordre publics ou qui portent sensiblement atteinte au fonctionnement et à la sécurité» des centres ordinaires. Au niveau cantonal également, diverses solutions d'hébergement seront proposées dès mars 2019: outre les centres d'hébergement collectif ordinaires, un centre de départ accueillera les personnes frappées d'une décision d'asile négative. Selon la réglementation en vigueur dans les divers centres, la question du degré de limitation de la liberté des requérants d'asile se pose.

## Nécessité d'une base légale

L'étude donne un bon aperçu du caractère légal de la privation de liberté dans le contexte migratoire, et compare par ex. la situation des requérants d'asile à celle des ressortissants d'États tiers qui résident en Suisse pour d'autres raisons. Elle se concentre toutefois sur la distinction opérée entre privation et restriction de liberté dans le domaine de l'asile. Pour qu'une privation de liberté soit conforme au droit, il faut des motifs de détention expressément prévus par la loi. On n'en compte que trois en Suisse dans le contexte migratoire, à savoir empêcher

n'est conforme au droit que dans quelques cas. D'où l'intérêt de savoir quand on est une présence d'une privation ou alors d'une restriction de liberté.

## Privation ou restriction de liberté?

Il n'existe pas de frontière claire entre privation et restriction de liberté: ni les termes techniques utilisés, ni la procédure ne permettent de distinguer entre les différentes atteintes à la liberté de mouvement. Il convient donc, pour en juger, d'examiner chaque cas concret à partir d'une série de critères. L'hébergement revêt-il déjà le caractère d'une détention carcérale? À combien d'heures d'enfermement la personne est-elle contrainte? Quels sont les effets d'une telle mesure sur la vie sociale des individus? Un couvre-feu nocturne, mesure en vigueur la semaine dans la plupart des centres fédéraux, doit être qualifié de simple restriction de liberté. Par contre l'hébergement dans un centre situé à l'écart peut déjà être considéré comme une privation de liberté – si par ex. il contraint quelqu'un à l'isolement, au point de l'empêcher de mener une vie normale. Ou si outre que le lieu d'hébergement est situé à l'écart, des restrictions de la liberté de mouvement sont en vigueur. Le CSDH écrit dans son étude d'août 2017 qu'en pareil cas, l'hébergement constitue une privation de liberté et s'avère donc illégal, faute de motif de détention. Or là non plus, les choses ne sont pas claires: si le territoire délimité est un petit

**L'hébergement dans un centre situé à l'écart peut déjà être considéré comme une privation de liberté.**

village, il faudra évaluer à l'aide d'autres critères dans quelle mesure l'isolement social est réel. Comme il faut déterminer dans chaque cas d'espèce si l'on est en présence de privation ou de restriction de liberté, il est crucial de suivre de près l'évolution de la situation pour pouvoir réagir de façon ciblée.

▣ **Jörg Künzli, Nula Frei, David Krummen (2017): Freiheitsentzug und Freiheitsbeschränkung bei ausländischen Staatsangehörigen. Download de l'étude (en allemand): <https://bit.ly/2J5cgOP> Résumé de humanrights.ch (en allemand): <https://bit.ly/2GKf92a>**

**Pour qu'une privation de liberté soit conforme au droit, il faut des motifs de détention expressément prévus par la loi.**

l'entrée illégale, garantir l'exécution d'une obligation prescrite par la loi ou exécuter une expulsion. En outre, la privation de liberté doit reposer sur une base légale – une ordonnance ou un règlement n'étant pas suffisants. Les auteurs de l'étude montrent dans quels cas de tels motifs de détention se présentent, et où l'on ne peut donc pas s'y référer. L'étude conclut que dans le cadre de la procédure d'asile, une privation de liberté

## «Il s'agit toujours du moment présent»

**Le centre d'enregistrement et de procédure de Berne a ouvert ses portes en mai 2016. Peu après, dans le cadre d'un projet de la Conférence interconfessionnelle du canton de Berne, une aumônerie œcuménique est entrée en activité. Philipp Koenig, pasteur à Bümpliz, prête deux jours par semaine une oreille attentive aux questions des requérants d'asile, ainsi qu'à leurs soucis et préoccupations. Nous l'avons interrogé sur son travail.**

**Monsieur Koenig, vous travaillez depuis un an et demi comme aumônier au centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Berne. Vos collègues et vous-même êtes ainsi devenus les personnes de confiance de nombreux requérants d'asile vivant dans ces lieux. Quels sont leurs soucis et quel genre de questions vous posent-ils?**

La communication relève souvent des échanges ordinaires: «Hello, comment ça va? Que fais-tu aujourd'hui?» J'ai l'impression que c'est très apprécié. Que les requérants d'asile peuvent parler entre quatre yeux de leurs préoccupations immédiates. Des questions d'ordre pratique me sont fréquemment posées. Mes interlocuteurs sont à la recherche d'un avocat ou d'une consultation juridique, aimeraient trouver une église ou une mosquée, quelqu'un aimerait s'entraîner à la boxe ou jouer au football. Dans la mesure du possible, nous leur fournissons les contacts utiles. À la deuxième ou troisième rencontre, quand un climat

de confiance s'est créé, ils éprouvent le besoin de parler d'autre chose. Notamment de la séparation de leur famille, des expériences traumatisantes vécues pendant la fuite ou du désespoir dû à une décision négative. Mais nous discutons aussi de belles choses, par ex. après une naissance ou quand quelqu'un peut rendre visite à des proches le week-end. Les gens partagent avec nous tout ce qu'ils vivent. En fait, je crois qu'ils éprouvent surtout le besoin d'avoir quelqu'un à qui parler d'égal à égal. Mais ils aimeraient aussi participer à la vie d'ici, au lieu de se sentir comme des citoyens de 2e ou 3e catégorie. Enfin, ils ressentent un réel besoin d'agir et de faire valoir leurs compétences. Ces trois besoins me frappent dans tous mes contacts. Et je trouve que comme aumôniers, nous avons un rôle à jouer ici, comme éléments d'un vaste puzzle.

**Comment accédez-vous aux requérants d'asile?**

Le mieux, c'est d'arriver le matin vers 07h30, quand les gens sont en train de déjeuner. Je passe près de tout le monde en disant Bonjour – comme le ferait un hôtelier. «Ça va? Vous avez bien dormi? Le repas est bon?» Je ne passe pas inaperçu, et je me présente aux personnes qui ne me connaissent pas encore. De cette manière, je connais presque tous les résidents. Au petit déjeuner, je m'approche généralement de quelqu'un qui est assis à l'écart, ou d'une personne dont j'ai l'impression qu'elle ne va pas bien. Cela convient à tout le monde, et les choses

«Les gens partagent avec nous tout ce qu'ils vivent.»

s'enchaînent naturellement. On se met d'accord à table, où je dis par ex.: «Passe me voir à mon bureau». Je me déplace souvent durant la journée, je traverse les salles de séjour ou je soutiens l'association «Save the Children» dans ses activités en faveur des enfants. Parfois je fais une balade avec quelqu'un, ou je l'accompagne jusqu'à la consultation juridique. Mon télépho-



Équipe d'aumônerie du CEP de Berne: Philipp Koenig, Beatrice Teuscher et Arcangelo Maira (de g. à d.)

ne étant toujours allumé, on peut me joindre. En outre, nous disposons de notre propre bureau sur place, où il m'arrive de me trouver.

**Vous ne partagez aucune langue commune avec beaucoup de requérants d'asile. Comment faites-vous donc pour communiquer?**

Quand je m'approche de quelqu'un, on a d'abord un contact non verbal. Cette étape prélinguistique joue un rôle majeur dans notre travail. Nous essayons ensuite de trouver une langue

**«Les résidents du centre ont souvent une spiritualité de l'espérance, un incroyable espoir et une étonnante énergie.»**

commune, l'anglais ou le français en général. Si cela ne fonctionne pas, on demande parfois à quelqu'un de nous aider. D'autres résidents traduisent fréquemment nos propos, ou nous sollicitons du personnel du CEP qui dispose de connaissances linguistiques spécifiques. C'est évidemment toujours à l'autre personne de dire à qui elle veut faire appel. Enfin, il est possible de s'adresser au service d'interprétariat téléphonique. Si nous jugeons très important de nous comprendre dans les moindres détails, nous y recourons de temps à autre.

**Quel est le rôle joué par la religion dans vos conversations?**

L'aumônerie est une offre religieuse. Nous considérons que chaque individu a déjà sa spiritualité. Les résidents du centre ont souvent une spiritualité de l'espérance, un incroyable espoir et une étonnante énergie. C'est grâce à cette énergie qu'ils sont arrivés ici. Ils ont choisi de tout abandonner pour repartir à zéro ailleurs. J'y vois une attitude spirituelle, à la fois contagieuse et vivifiante. Je découvre chez ces personnes une spiritualité alimentée par l'espérance et par l'énergie, parfois aussi par la colère – la colère d'avoir pris tant de risques et d'être malgré tout débouté ou de devoir attendre si longtemps. Or à mes yeux, la colère représente aussi une attitude spirituelle pouvant déboucher sur des actes constructifs. Autrement dit, la religion s'avère très importante. Il est vrai que la religion au sens strict, liée à une institution, ne joue pas le même rôle pour tout le monde. Que l'on soit chrétien ou musulman, les individus ont de multiples manières de vivre la religion au quotidien. Nous sommes là pour toutes les personnes qui le souhaitent.

**Le fait que beaucoup de requérants d'asile soient musulmans a-t-il une influence sur votre travail?**

C'est naturellement à eux qu'il faudrait poser la question. Mais je constate que nous sommes toujours les bienvenus. Nous avons une attitude ouverte, avec certes un solide ancrage chrétien, mais aussi une aptitude au pluralisme et donc une réceptivité spirituelle. Je ne me sens nullement rejeté. Au contraire, ma tâche est gratifiante et je sens que notre travail est apprécié de tous, y compris des autres personnes travaillant au centre.

**Les questions ayant trait à la religion viennent-elles plutôt des requérants d'asile chrétiens?**

Non, il y a aussi des musulmans qui veulent parler du destin avec moi. On discute de ce qu'il en est, des passages où le Coran en parle. La question de Dieu, la problématique de la justice, la perte des repères familiers et les prochaines étapes réalistes à franchir préoccupent autant les musulmans que les chrétiens. J'aborde les choses qui occupent les gens. Je les aide à rechercher des réponses dans leur propre tradition et à puiser dans leurs ressources personnelles.

**Au centre test de Zurich, des aumôniers musulmans ont été engagés lors d'un projet pilote. Seriez-vous favorable à une telle démarche à Berne?**

Je trouverais ça très bien. En plus de parler la même langue, de tels aumôniers auraient les mêmes racines spirituelles. Le fait de suivre les mêmes rites créerait un climat de confiance. Car les connaissances et expériences d'autres cultures ou religions sont un atout pour le travail d'aumônerie. Or il devrait s'agir de personnes ouvertes aux autres religions. J'aimerais qu'on se sente tous responsables de l'ensemble des requérants, et qu'on apprenne les uns des autres. En outre, il me paraît essentiel que les aumôniers musulmans ne soient pas expressément chargés de détecter le risque de radicalisation. Ce serait contraire à notre rôle d'assistance spirituelle.

**Comment se présente la collaboration avec les autres collaborateurs du CEP?**

La collaboration est aussi bonne qu'utile. Nous avons chaque semaine une brève séance, où tous les acteurs parlent des thèmes actuels. Il y a évidemment des choses que le SEM n'est pas autorisé à divulguer, et il en va de même pour nous. Nous respectons nos divers rôles. Nous recevons parfois des indications utiles dans ce cadre: «Cette femme souhaite avoir un interlocuteur régulier, pourrais-tu passer la voir?» Ou alors c'est un membre de l'équipe soignante qui nous dit: «Il y a quelqu'un de psychologiquement abattu, peux-tu t'en occuper un peu?» Bien entendu, les intéressés ont à chaque fois leur mot à dire.

**Comment gérez-vous les nombreuses situations éprouvantes auxquelles vous êtes inévitablement confronté?**

L'intervision et la supervision m'aident énormément. Il nous faut endurer des situations éprouvantes, faute de moyens d'y remédier. Le cas échéant, nos échanges m'évitent d'avoir des nuits blanches et de m'épuiser à la tâche. Mais comme je l'ai dit, je trouve mon travail très gratifiant. Il implique beaucoup plus de présence que l'activité d'un pasteur dans une paroisse, il s'agit toujours du moment présent. Et c'est ce qui me plaît.

## Resettlement

### De nouvelles perspectives envisageables

**Le Resettlement consiste en une sélection ainsi qu'un transfert de réfugiés d'un Etat sans protection vers un Etat tiers, qui accepte de les admettre avec un statut de réfugié ou de résident permanent.**

Le Resettlement remplit trois fonctions principales dans le contexte international : Il participe à la protection internationale de réfugiés avec des besoins spécifiques ou des réfugiés individuels dont l'existence est menacée sur le plan de leur liberté, leur sécurité, leur santé ou leurs droits fondamentaux dans leur pays de provenance. Il offre une solution durable pour un grand nombre ou des groupes de réfugiés. Il est l'expression d'une solidarité internationale et engage ainsi la responsabilité et la participation des Etats qui assurent une protection pour ces personnes.

#### Organisation du Resettlement

Le Resettlement n'est possible que grâce à la participation et la mise en réseau d'un nombre de partenaires très variés : en particulier les Etats, mais aussi un ensemble d'organisations internationales et non gouvernementales (ONG). L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) identifie les réfugiés en situation vulnérable, mais ce sont avant tout les Etats qui doivent offrir des places de résidents permanents pour ces réfugiés identifiés au préalable. Les ONG et les organisations internationales occupent un rôle clé dans les phases pre-departure et la phase post-Resettlement dans le processus d'intégration. Aucun pays n'a d'obligation de participer

au Resettlement de réfugiés. Un nombre limité d'Etats offrent des programmes de Resettlement comme devise de base, en allouant des budgets, ainsi que des programmes, dans le cadre de l'accueil d'un quota annuel. (Ex : Canada, USA et Australie). Deux conditions doivent être prises en considération dans le cadre du processus de Resettlement, à savoir : d'une part il s'agit d'être reconnu comme réfugié par l'UNHCR et d'autre part toutes les possibilités de solutions durables ont été analysées et s'avèrent impossibles, le Resettlement reste alors la solution la plus appropriée sur le long terme. Dans le cadre du Resettlement il s'agit de personnes vulnérables, tel que les survivants de torture, les personnes qui ont des besoins médicaux spécifiques ou les enfants et les adolescents à risque.

#### Le Resettlement en Suisse et dans le Canton de Berne

Le nombre de pays offrant des programmes de Resettlement était de 14 en 2005 et de 37 en 2016, ce qui démontre l'augmentation des besoins de solutions durables pour bon nombre de réfugiés. Depuis 2013, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) mandate le UNHCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour la mise en œuvre du programme suisse de réinstallation. La Suisse participe activement et accueille des réfugié(e)s Syrien(ne)s, Irakien(ne)s et Palestinien(ne)s. Plus localement, la clé de répartition, à savoir, le 13% de 2'000 réfugiés, seront attribués au canton de Berne au cours des années 2017 et 2018. C'est la Croix-Rouge qui est mandatée pour l'accueil et le suivi de ces personnes. Au cours des six premiers mois, les personnes séjournent dans deux centres d'accueil et après six mois en moyenne, les réfugiés disposent d'un logement individuel. Le centre de premier accueil permet une acclimatation progressive au nouvel environnement, ainsi que l'élaboration d'un projet d'intégration. La phase en logement individuel se caractérise, sur une période de deux ans, par un suivi intensif des personnes par un coaching individuel dans le cadre de la mise en œuvre du processus intégratif, sur les plans de l'acquisition de la langue, la formation, la recherche d'emploi, le domaine de la santé, ainsi que le domaine de l'intégration sociale. Les cantons reçoivent un forfait plus élevé par réfugié de Resettlement de la part du SEM.



Réfugiés en route vers l'aéroport en vue de leur réinstallation – les cornets en plastique de l'OIM renferment tous les documents importants.

## Quatre questions à Mme Sylvie Heuschmann, Resettlement Coordinator, OIM

### 1. En quoi consiste le rôle de l'OIM de Berne dans le processus de Resettlement ? Et depuis quand ?

La Suisse n'est pas un pays de réinstallation ou de « Resettlement » traditionnel tel que le Canada, les Etats-Unis ou l'Australie. Néanmoins, elle a offert des places à des groupes de réfugiés depuis les années 50 : 7'000 réfugiés hongrois en 1956, 10'000 réfugiés tchèques en 1968 et 7'000 réfugiés vietnamiens, les « boat people », dès 1977. Depuis 1995, la Suisse a accueilli ponctuellement quelques groupes tels que des tibétains. En 2013, le SEM prend une décision suite aux ravages connus de la guerre en Syrie. Le Conseil fédéral répond alors aux appels de l'UNHCR et décide d'accueillir, dans le cadre d'un projet pilote de trois ans, 500 réfugié(e)s particulièrement démunis(e)s. Le SEM mandate l'UNHCR ainsi que l'OIM pour la mise en œuvre de ce premier programme pilote. Ce projet, qui a pris fin à la fin de l'année 2015, a permis d'accueillir 503 personnes en Suisse. En mars 2015, le Conseil fédéral a convenu d'accueillir, sur trois ans, d'autres victimes du conflit syrien ayant besoin d'une protection. Ce programme s'est achevé en janvier 2017, avec un total de 994 personnes qui sont arrivées en Suisse. En décembre 2016, le Conseil fédéral renouvelle son engagement et propose d'accueillir en l'espace de deux ans 2'000 réfugiés supplémentaires en Suisse. Et, tout dernièrement, en décembre 2017, le Conseil fédéral répond à un appel d'urgence de l'UNHCR et propose d'accueillir 80 réfugiés particulièrement vulnérables qui se trouvent dans des situations extrêmement critiques en Libye. L'UNHCR avait décidé d'évacuer entre 700 et 1'300 personnes concernées de Libye au Niger et a demandé aux Etats d'offrir des places de réinstallation. La Suisse y participe donc en accueillant 80 personnes qui arriveront d'ici le mois de juin 2018 et considère cela comme une « Action d'urgence humanitaire ».

Le SEM donne ses critères de sélection à l'UNHCR qui, lui, propose des dossiers de réfugiés. Le SEM organise, avec l'aide de l'UNHCR, de l'ambassade de Suisse sur place et de l'OIM, des « missions de sélection ». Des collaborateurs du SEM voyagent donc sur place et s'entretiennent avec toutes les personnes, afin de décider par la suite si elles sont choisies pour le programme de réinstallation ou non. Dès que les personnes ont été confirmées par le SEM, l'OIM reçoit une liste de personnes. L'OIM commence donc à mettre en place l'organisation du voyage de ces personnes en Suisse. Les personnes souffrant de problèmes médicaux connus reçoivent un examen médical de la part des médecins de l'OIM afin de définir les modalités de voyage et leurs besoins spécifiques. L'OIM s'occupe également des différentes procédures administratives telles que par exemple l'obtention de visa de départ. Lors de leur voyage, les réfugiés sont assistés par l'OIM pendant le transit et le SEM les accueille à l'aéroport en Suisse.

### 2. Comment se déroule la phase du « Pre-Departure Orientation » ?

Peu avant le départ pour la Suisse, l'OIM organise un cours de préparation pour les réfugiés : pendant trois jours ils

obtiennent des informations quant à la vie en Suisse, le marché du travail, le système scolaire, les assurances, etc. Des sujets liés aux différences culturelles et religieuses sont thématiques et discutés. Les réfugiés sont également informés sur leur canton de destination et des premières étapes qu'ils vont devoir vivre en Suisse (logement, etc.). L'objectif principal de ces cours est de donner une vision réaliste de leur future vie en Suisse et d'éviter dans la mesure du possible de fausses attentes quant à la réalité d'une vie en Suisse. En effet, nous constatons assez souvent que les personnes réfugiées s'imaginent reprendre leur travail dès leur arrivée en Suisse et pensent également pouvoir loger dans une maison individuelle, alors que la situation est très différente. Dans ce sens il est important qu'elles prennent conscience des défis qu'elles vont rencontrer après leur arrivée en Suisse : apprentissage de la langue, reconnaissance des diplômes, intégration dans la société et dans le marché du travail ou autre.

### 3. En quoi consiste la phase du « Post-Arrival Training » ?

Après leur arrivée en Suisse, les réfugiés passent d'abord environ 2-3 semaines dans un centre d'enregistrement et de procédure en Suisse. Pendant ce séjour, le SEM finalise les dernières formalités avec eux, ainsi qu'avec les cantons qui les accueillent. L'OIM organise pendant ce temps-là un cours pour les personnes réfugiées, au cours duquel les sujets principaux du cours de préparation sont repris. Ce cours sert surtout à répondre aux questions des personnes réfugiées après leur arrivée en Suisse, de les rassurer et de répéter les informations quant aux cantons de destination.

### 4. Pour l'année 2017, combien la Suisse a-t-elle accueilli de réfugiés dans le cadre de ce programme ?

En 2017, la Suisse a accueilli un peu plus de 600 personnes réfugiées, dans le cadre du Resettlement. Ce sont principalement des réfugiés Syriens et quelques Irakiens ou Palestiniens. Il s'agit de presque 50% de femmes. Plus de la moitié des personnes qui sont arrivées en Suisse en 2017 ont moins de 18 ans. A savoir, 290 femmes et 318 hommes. Le programme de réinstallation a comme objectif d'offrir un nouveau cadre de vie et de départ aux personnes les plus vulnérables, les personnes souffrant de problèmes médicaux ou les familles, sont donc prioritaires dans ce processus du Resettlement.



Sylvie Heuschmann est Resettlement Coordinator à l'OIM Berne



[www.unhcr.org/resettlementhandbook](http://www.unhcr.org/resettlementhandbook)  
<http://switzerland.iom.int/fr/reinstallation>

## Aide sociale en matière d'asile et fortune

**Que se passe-t-il lorsqu'une personne fortunée dépose une demande d'asile en Suisse? Reçoit-elle comme tout le monde l'aide sociale en matière d'asile, ou doit-elle subvenir elle-même à ses besoins? Le présent article examine diverses questions soulevées par ce thème.**

Si une personne dépose en Suisse une demande d'asile, elle doit s'annoncer dans un centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération (CEP). À l'entrée, ses données personnelles seront enregistrées et ses effets dûment contrôlés. Son argent liquide, ses objets de valeur (chèques, valeurs mobilières, bons cadeaux, etc.) et ses avoirs bancaires (pour autant qu'ils soient déposés sur un compte suisse) peuvent lui être confisqués, au titre de son assujettissement à la taxe spéciale sur les valeurs patrimoniales. Une franchise est ici prévue jusqu'à concurrence de 1000 francs, si la personne parvient à prouver l'origine de ses valeurs patrimoniales. La saisie peut aussi être effectuée par d'autres autorités, comme le Corps des gardes-frontière à l'arrivée sur sol suisse.

**Si la personne n'est pas indigente, il lui faudra subvenir elle-même à son entretien en Suisse.**

La taxe spéciale sert au remboursement des frais de procédure et d'aide sociale supportés par la Confédération lors du traitement de la demande d'asile. Elle est toutefois plafonnée à 15 000 francs. Qu'advient-il si la fortune disponible excède ce montant?

### **Subsidiarité dans l'aide sociale en matière d'asile**

Le principe de subsidiarité vaut tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal pour l'aide sociale en matière d'asile. L'aide sociale n'est accordée que si l'on ne peut exiger d'effort personnel, et si l'aide de tiers n'est pas disponible en temps voulu. À supposer qu'une fortune soit disponible en Suisse, il faut l'épuiser dans le cadre de l'auto-assistance, avant qu'intervienne l'aide sociale en matière d'asile. Autrement dit, quiconque possède des comptes bancaires – à l'étranger ou en Suisse – ou des revenus non déclarés se rend coupable de perception abusive de prestations d'aide sociale et même, en cas d'astuce, d'escroquerie à l'aide sociale, infraction passible de renvoi. Si par contre les valeurs patrimoniales sont déclarées et s'il est avéré que la personne n'est pas indigente, il lui faudra subvenir elle-même à son entretien en Suisse.

### **Hébergement indépendant**

Il peut ainsi arriver, dans des cas d'espèce, que des personnes possédant une fortune supérieure à la moyenne déposent

une demande d'asile en Suisse, sans vivre ensuite dans les structures d'hébergement de la Confédération ou du canton. Après s'être acquittées de la taxe spéciale de 15 000 francs, elles pourront librement choisir où elles souhaitent résider. Leur lieu de séjour doit toutefois être en tout temps connu des autorités.

La décision d'attribution à un canton de séjour spécifique ne peut par contre pas être influencée et pour l'attaquer, une personne fortunée devrait invoquer – comme les requérants d'asile ordinaires – une atteinte à son droit à l'unité familiale. Par ailleurs, outre son logement et ses frais d'entretien, il lui faudrait financer ses assurances obligatoires, en concluant notamment une assurance-maladie. La personne pourrait ensuite mener une vie indépendante, tant qu'elle ne sollicite pas l'aide sociale ni ne doit quitter la Suisse suite à une décision négative exécutoire.

## Des compléments d'information, au lieu d'une restriction des droits

**La motion «Pour une législation cohérente sur les sans-papiers», qui préconisait toute une série de durcissements de loi aux dépens des personnes séjournant de manière irrégulière en Suisse, a été retirée. À la place, la Commission des institutions politiques du Conseil national a soumis le postulat «Pour un examen global de la problématique des sans-papiers».**

Par 17 voix contre 8, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS) du Conseil national avait recommandé en février 2018 au plénum de transmettre sa motion «Pour une législation cohérente sur les sans-papiers». Cette motion renfermait toute une série de durcissements de la loi, aux dépens des personnes sans statut légal en Suisse. Elles ne devaient plus pouvoir s'affilier à l'assurance-maladie ou cotiser à l'AVS – comme elles en ont aujourd'hui la possibilité, moyennant des efforts considérables. À la place, la motion préconisait qu'un service ad hoc financé par l'État veille à ce qu'elles aient accès aux soins de santé nécessaires. La motion visait en outre à durcir les normes pénales applicables aux personnes qui emploient des sans-papiers, ou qui leur louent un appartement ou une chambre. La protection des données était également mise à mal: les échanges de données entre services étatiques – notamment entre les autorités scolaires et migratoires – auraient été facilités et encouragés.

### Nécessité d'un examen global

Cette requête a amené une autre commission du Conseil national à réagir. Sa Commission des institutions politiques (CIP) avait étudié la motion, en tant que commission compétente en matière de droit des étrangers, un des domaines touchés par cet objet. Elle a ainsi fait savoir à la mi-avril qu'il convient d'examiner en détail la problématique complexe des sans-papiers, avant de procéder à des modifications de loi. Elle a déposé à cet effet un postulat, chargeant le Conseil fédéral d'étudier en détail divers points dans un rapport. Il s'agira de passer en revue les droits de s'affilier aux assurances soci-

### Il convient d'examiner en détail la problématique complexe des sans-papiers, avant de procéder à des modifications de loi.

ales et de bénéficier des prestations en découlant accordés aux personnes dénuées de statut de séjour régulier, avec les conséquences d'un éventuel retrait de ces droits. La pratique actuelle en matière d'échange de données entre les différentes autorités devra également être précisée, de même que les modalités d'accès à l'école des enfants ou adolescents sans permis de séjour. Le postulat invite également à documenter tant la régularisation du séjour des sans-papiers, que les diverses normes pénales pertinentes et la pratique juridique lors d'infractions ayant un lien avec des sans-papiers. Enfin, il faudra passer en revue les solutions envisageables pour les personnes sans permis de séjour. Le Conseil fédéral est prié de tenir compte, dans tout son rapport, des enseignements tirés de l'«Opération Papyrus» menée à Genève.

### Attente des résultats

Le postulat de la CIP doit encore être traité au conseil. En cas d'adoption, l'objet passera à la CIP CSSS du Conseil des États, avant d'être traité en plénum. Le retrait de la motion de la CSSS est une excellente nouvelle pour les organisations qui s'engagent en faveur des droits des sans-papiers, et qui les accompagnent et les conseillent au quotidien. En effet, un examen différencié du quotidien précaire de ces personnes s'impose, afin de bien comprendre ce qu'impliquerait une limitation de leurs droits fondamentaux.

■ | Motion 18.3005, Postulat 18.3381

## Admission provisoire: Le Parlement ne veut qu'une mini-réforme

**La réforme prévue du statut d'admission provisoire n'est plus qu'une réformette. Un nouveau nom est prévu, et les changements de canton seront plus faciles à l'avenir.**

Il ne reste plus grand-chose du chantier de réforme de l'admission provisoire (AP) lancé par le Conseil fédéral, après son démontage par le Conseil des États. Sa Commission des institutions politiques avait même voulu enterrer la réforme l'été dernier, ne voyant aucune raison d'agir. Mais le Conseil des États lui a renvoyé cet objet, au motif que les communes et les villes n'avaient pas été auditionnées (voir AsylNews 4/2017).

L'audition de l'Union des villes et de l'Association des communes n'a pas fait changer d'avis les membres de la commission – qui estiment toujours que le statut d'AP doit être maintenu,

### Il s'agira en particulier d'examiner la modification de la notion d'«admission provisoire».

et qui ont insisté pour que la motion initiale soit refusée. À la place, ils ont déposé leur propre motion, prévoyant des adaptations ponctuelles de ce statut. Le Conseil des États a adopté cette motion, et la Commission des institutions politiques du National lui a emboîté le pas, recommandant au plénum de l'adopter. La commission du National «regrette que, malgré les problèmes constatés, le Conseil des États ne soit pas favorable à l'abolition du statut des étrangers admis à titre provisoire». Mais désireuse de parvenir à un compromis, elle s'est ralliée à la motion reçue de lui.

Il s'agira en particulier d'examiner la modification de la notion d'«admission provisoire», ainsi que des allègements en cas de changement de canton à des fins d'activité lucrative. Il n'est plus question par contre de faciliter le regroupement familial, au grand dam notamment de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés. La motion sera vraisemblablement traitée à la session d'été du Conseil national et, en cas d'adoption, le Conseil fédéral devra présenter un projet de loi.

■ | Motion 18.3002

## Travail & Formation

### Obligation d'annoncer les postes vacants

**Dès le 1er juillet 2018, une obligation d'annoncer les postes vacants entrera en vigueur sur le plan suisse dans les professions affichant un taux de chômage élevé. En outre, il est prévu de faciliter l'accès des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire aux offices régionaux de placement.**

En décembre 2017, le Conseil fédéral a adopté diverses modifications d'ordonnances, destinées à mettre en œuvre le nouvel art. 121a de la Constitution sur la gestion de l'immigration. Pour limiter l'immigration, il est prévu de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Le service public de l'emploi (SPE) jouera ici un rôle central.

#### **Obligation d'annoncer les postes vacants faite à l'économie**

Depuis le 1er juillet 2018, les postes vacants devront être systématiquement signalés sur tout le territoire suisse, afin de réduire le chômage en Suisse et de trouver, parmi les personnes présentes, des candidats faisant l'affaire. Concrètement, les employeurs seront tenus d'annoncer leurs postes vacants exclusivement aux offices régionaux de placement (ORP), si le taux de chômage dans leur branche dépasse le seuil de 8%. Ce seuil sera ramené à 5% après un délai transitoire de 18 mois. Les postes seront interdits de publication pendant cinq jours à partir du moment de l'annonce aux ORP, soit aux demandeurs d'emploi enregistrés dans les ORP. De leur côté, les ORP devront indiquer dans un délai de trois jours ouvrables les dossiers de demandeurs d'emploi pouvant convenir. Ce n'est qu'après l'examen des dossiers reçus et l'expiration des cinq jours d'embargo que le poste pourra être mis au concours via d'autres canaux. Des dérogations sont prévues, si des personnes déjà employées dans l'entreprise sont pressenties pour les postes vacants, ou si la durée du rapport de travail n'excède pas 14 jours. Le Conseil fédéral définira chaque année une liste des professions soumises au devoir d'annonce. À l'heure actuelle, plus de 250 professions et 19 genres de profession figurent sur la liste, à l'instar de personnel de service ou de cuisine, des magasiniers et manutentionnaires, ou encore de toutes sortes de professions du façonnage et de la manufacture, de l'industrie du bâtiment et de l'horlogerie. La liste est téléchargeable sur le portail du marché de l'emploi travail.swiss (voir encadré).

#### **Placement de réfugiés**

Il est également prévu, pour mieux exploiter le potentiel humain indigène, de faciliter l'accès aux ORP pour les personnes admises à titre provisoire (AP) et les réfugiés reconnus (RR). Il est vrai qu'une telle possibilité existait déjà, en vertu de l'art. 59d de la loi sur l'assurance-chômage, relatif aux personnes qui ne remplissent pas les conditions relatives à la période de cotisation ni n'en sont libérées. Mais des difficultés surgissaient souvent dans la pratique, la barre étant placée très haut pour l'aptitude au placement.

Avec la nouvelle réglementation, les services d'aide sociale devront annoncer aux ORP, à compter du 1er juillet 2018, tous les AP et les RR jugés aptes au placement. L'annonce reposera sur une évaluation de l'employabilité aussi bien que des perspectives du marché du travail. Les documents servant à une telle appréciation sont en préparation dans le canton de Berne et seront ensuite fournis aux services d'aide, à titre de lignes directrices. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) s'attend, recherches à l'appui, à un potentiel d'intégration élevé: dans un horizon de deux à cinq ans, il est prévu que 70% des personnes ayant dû fuir leur pays aient le potentiel nécessaire soit pour s'intégrer dans le marché du travail, soit pour entreprendre une formation à cet effet.

#### **Nouveau portail Web de l'assurance-chômage**

Le nouveau portail Web de l'assurance-chômage «travail.swiss» est en ligne depuis janvier 2018. Il rassemble plusieurs sites Internet (espace-emploi, Job-Room, etc.) et offre désormais, au-delà des possibilités de recherche et d'annonce de postes, une large palette d'informations et de services utiles au placement. La plateforme constitue également le principal instrument de mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants.

 [www.travail.swiss](http://www.travail.swiss)

### Refonte des programmes d'occupation d'utilité publique

Depuis qu'en réponse aux mesures d'économies, la Direction de la police et des affaires militaires (POM) a massivement réduit le financement des programmes d'occupation d'utilité publique (voir AsylNews 1/2018), les conditions-cadres ont également été durcies. Il n'est plus possible désormais aux requérants d'asile de participer, au service de la communauté, aux travaux de montage et de démontage des grandes manifestations culturelles ou sportives et d'en assurer le bon déroulement. Par contre, les programmes d'occupation dans les domaines de la protection de la nature et de l'environnement, ceux utiles à la collectivité ou dans le domaine de l'aide en montagne ou en cas de catastrophe restent autorisés. Il doit s'agir de programmes d'utilité publique.



Les critères d'exclusion des programmes ont été précisés: les personnes dont la décision de renvoi, d'admission provisoire ou d'octroi de l'asile est exécutoire ne sont autorisées à participer aux programmes que jusqu'à la fin du mois suivant l'entrée en force. Le dépôt d'une demande de reconsidération ou de révision d'une décision (voies de droit extraordinaires) ne permet d'ailleurs pas de participer aux programmes d'utilité publique.

La directive remaniée, publiée en 2018, signale en outre d'autres restrictions applicables à partir de 2019. L'allocation de motivation versée aux participants, dont le montant n'est pas uniforme à l'heure actuelle, sera de 2 francs par heure dans tous les cas. Le canton versera toutefois aux Services d'aide sociale en matière d'asile responsables de l'organisation des programmes d'occupation 4 francs par heure et par participant. Ce montant devra couvrir l'ensemble des coûts – tout financement par des tiers, notamment les communes, paroisses ou entreprises bénéficiaires des prestations étant exclu.

Un tel mécanisme met en péril les petits programmes d'occupation locaux, organisés par ex. en collaboration avec les paroisses. Comme très peu d'heures sont effectuées dans bien des cas, la contribution allouée par le canton ne couvrirait plus à elle seule les frais d'organisation et de personnel liés à la mise en œuvre des programmes. Le mécanisme d'exclusion de toute participation de tiers gagnerait donc à être affiné, de façon à prévenir les abus sans condamner au passage les programmes locaux ayant une utilité concrète.

 [www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch) > Savoir > Travail social > Occupation > ISCB 10/3.31

## Cours d'orientation

**Depuis février, le Centre de compétences intégration de la ville de Berne propose aux personnes réfugiées des cours d'orientation consacrés à la «vie en Suisse». Les cours sont animés, dans la langue maternelle des participants, par des personnes elles-mêmes issues de la migration ou de l'asile.**

Il est important, pour une fructueuse intégration sociale et professionnelle comme pour l'encouragement de l'autodétermination, que les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés puissent gérer leur quotidien avec un maximum d'autonomie. Le cours «fitinBern» leur transmet des connaissances pratiques, renforce leurs compétences pour la vie de tous les jours et leur montre des possibilités de mener leur parcours d'intégration. L'offre s'adresse en premier lieu à des personnes habitant depuis peu en ville de Berne et possédant un faible niveau d'allemand. Trois demi-journées servent à aborder des thèmes aussi divers que le logement et le voisinage, la santé, les droits et obligations, le coût de la vie, l'aide sociale, l'égalité entre les sexes, la vie familiale ou

l'intégration professionnelle. Les participants y découvrent encore diverses offres ayant trait au conseil, aux loisirs et à la formation. Le contenu des cours a été mis au point en collaboration avec le bureau régional bernois de l'EPER. Des modules d'approfondissement sont prévus pour des groupes-cibles spécifiques, à l'instar des familles avec enfants en bas âge. À l'heure actuelle, le cours est proposé en arabe, en tigrinya, en dari et en kurde/kurmancî. L'inscription se fait par le biais des services sociaux pour requérants d'asile ou réfugiés reconnus.

 [www.bern.ch/alltagskompetenzenkurs-fitinbern](http://www.bern.ch/alltagskompetenzenkurs-fitinbern)

## Nouvelles offres de Caritas Berne

Caritas Berne élargit sa palette de programmes d'intégration professionnelle, en se concentrant sur les jeunes adultes. Un nouveau cours organisé en collaboration avec l'école de langues allégra vise à combler les lacunes linguistiques et scolaires, ainsi qu'à préparer les participants aux offres passerelles (par ex. année scolaire de préparation professionnelle), à un apprentissage ou à l'insertion dans le marché du travail. Outre la langue allemande, l'accent y est mis sur les compétences de base – culture générale, mathématiques et informatique. Des stages d'un jour ou davantage sont prévus, à des fins d'orientation professionnelle ou de recherche d'une solution de raccordement. Le cours s'adresse aux bénéficiaires de l'admission provisoire et aux réfugiés reconnus âgés de 15 à 25 ans, n'ayant que peu ou aucune connaissance d'allemand et qui, à ce stade, ne peuvent encore accéder à une offre passerelle ou à un (pré-)apprentissage. Un test unique d'aptitude et de connaissances linguistiques, facturé 778 francs, doit être effectué au départ. L'écolage revient ensuite à 1700 francs par mois, pour au moins 12 heures professionnelles d'enseignement et de soutien (job coaching). Le cours peut être suivi pendant au max. douze mois. La première volée débutera le 13 août, si le nombre minimal de six participants est atteint.

Junior Coaching est le nom d'une autre offre de Caritas s'adressant aux jeunes adultes. Elle est accessible tant aux Suissesses et Suisses qu'aux titulaires d'un permis F, B ou C de moins de 34 ans, qui peinent à effectuer leurs premiers pas dans la formation ou dans la vie professionnelle. Avec le soutien d'un job coach, les participants peuvent le cas échéant préciser leurs objectifs professionnels, participer à des journées découvertes, effectuer des stages ou un préapprentissage – entre autres solutions de raccordement. Le programme est facturé aux services sociaux compétents 1500 francs, pour une période de trois mois reconductible.

## International

# D'Érythrée en Israël, puis au Rwanda et en Europe

**Israël s'apprêtait à refouler dans deux États tiers, le Rwanda et l'Ouganda, 40 000 immigrants «illégaux» originaires d'Érythrée et du Soudan. Un frein a toutefois été mis à cette mesure.**

Les immigrants originaires d'Érythrée et du Soudan font parler d'eux depuis 2005 en Israël. En 2010, au plus fort de l'immigration, 60 000 réfugiés africains vivaient en Israël, contre près de 40 000 aujourd'hui. Des vérifications visant à savoir s'ils ont besoin de protection, comme le prévoit la Convention sur les réfugiés ratifiée par l'État hébreu, n'ont été effectuées que dans quelques cas, Israël étant le seul pays occidental à ne pas reconnaître le droit d'asile individuel. À ce jour, seuls huit Érythréens et deux Soudanais y ont obtenu l'asile. On préfère parler d'«infiltrés» ou d'intrus, empêcher leur arrivée depuis l'Égypte par un mur long de 230 kilomètres, et jeter en prison les récalcitrants.

**Des milliers de réfugiés africains ont reçu un ordre d'expulsion assorti d'un délai de deux mois pour quitter Israël.**

En février 2018, des milliers de réfugiés africains, venant principalement d'Érythrée et du Soudan, ont reçu un ordre d'expulsion assorti d'un délai de deux mois pour quitter Israël. Les volontaires avaient droit à 2800 euros et à un billet d'avion pour leur domicile ou pour un État tiers (Rwanda ou Ouganda). Les autres s'exposaient à une peine de prison, et en définitive à une expulsion.

Cette mesure avait été précédée de «départs volontaires» au Rwanda et en Ouganda. De 2015 à 2017, 3950 ressortissants d'Érythrée et du Soudan avaient été transportés par avion dans ces deux pays. Or sur place, contrairement à ce qui leur avait été promis, ils n'ont pas eu accès à une procédure d'asile et n'ont pu ni travailler, ni se déplacer librement. Beaucoup sont repartis en exil, en Europe le plus souvent.

### Suspension des renvois

Le 15 mars, la Cour suprême a donné suite à une requête de 120 réfugiés frappés d'une décision de renvoi. Il a ainsi suspendu les renvois à grande échelle prévus, invitant le gouvernement israélien à lui présenter, d'ici avril, un plan destiné à garantir aux personnes en question une existence sûre dans un État tiers. Il a notamment émis des doutes sur la légalité des accords

secrets avec les gouvernements du Rwanda et d'Ouganda, qui s'étaient soi-disant engagés à accueillir les réfugiés renvoyés mais qui, du moins le Rwanda, ont publiquement remis en cause dès janvier un tel marché.

Le premier ministre Netanyahu s'est ensuite efforcé d'obtenir de telles garanties, sans y parvenir. L'Ouganda et le Rwanda ont fait machine arrière, les arrangements ont capoté, et donc les négociations des semaines précédentes ont échoué. En avril, Netanyahu a conclu avec le Haut-Commissariat des réfugiés pour les Nations Unies un accord prévoyant de réinstaller 16 000 de ces migrants dans des États considérés comme sûrs, tels le Canada, l'Italie ou l'Allemagne. Il en a toutefois annoncé la suspension quelques heures seulement après son annonce, suite à de vives pressions politiques internes.

### Espoir en vue?

Par la suite, la Cour suprême a prié le gouvernement israélien de renoncer provisoirement à son projet de renvois de masse accélérés. Les ordres d'expulsion déjà donnés ont été annulés, les demandeurs d'asile détenus dans la prison Saharonim libérés, et les migrants africains dont l'autorisation de séjour temporaire avait expiré ont reçu de nouveaux visas.

Il est trop tôt pour dire si cette histoire aura une fin heureuse. Netanyahu s'est empressé d'annoncer la réouverture du camp de Holot. Ce camp de réfugiés situé au milieu du désert du Néguev, derrière une clôture de barbelés, a hébergé ces dernières années jusqu'à 4000 réfugiés sans statut de séjour. Le projet d'accélération des renvois avait conduit à sa fermeture en mars. En outre, les politiciens situés à droite prévoient une réforme législative qui permettrait au gouvernement de contourner la Cour suprême.

Par ailleurs, les personnes ayant dû fuir l'Érythrée et le Soudan pour Israël mettent en lumière l'important engagement de la société civile. Des survivants de l'Holocauste ont appelé le gouvernement à faire preuve d'humanité, en songeant à la tragédie du peuple juif. Des femmes et hommes rabbins de l'organisation «Rabbis for Human Rights», n'ayant pas oublié que beaucoup de juifs survécurent au génocide grâce à l'aide et au courage de représentants de la société civile, prévoient de cacher des réfugiés.

■ Lior Birger, Shahar Shoham, Liat Bolzmann (2018): «Better a Prison in Israel than Dying on the Way. Testimonies of refugees who (voluntarily) departed Israel to Rwanda and Uganda and gained protection in Europe.»

<https://bit.ly/2qpdY2w>

# Brèves infos

## Pétition

### Pétition «Des voies sûres pour sauver des vies»

Une pétition appelle le Conseil fédéral à ouvrir des voies sûres pour que les personnes réfugiées les plus vulnérables puissent atteindre la Suisse, ainsi qu'à augmenter le contingent de réfugiés à 10 000 personnes par an. La pétition, lancée par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et l'EPER, bénéficie du soutien de nombreuses organisations, dont l'OCA. Plus de 21 000 personnes l'ont déjà signée, et il reste possible de la signer.

 [www.protegeons-les-refugies.ch](http://www.protegeons-les-refugies.ch)

## Offre en ligne

### Site d'information : Hautes études pour réfugiés

L'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) a créé un site d'information destiné aux personnes réfugiées. On y trouve des renseignements sur le système de formation suisse, sur les conditions d'admission des universités et des HES, sur les exigences linguistiques, ou encore les réponses aux questions fréquentes (FAQ) sur le coût et le financement des études. Ce site sera prochainement traduit en français et en anglais.

 [www.perspektiven-studium.ch](http://www.perspektiven-studium.ch)

### Présence sur Twitter des personnes admises à titre provisoire

Le canal Twitter «My Life in Switzerland» offre une plateforme aux personnes admises à titre provisoire. Son initiateur, le cameraman afghan Mortaza Shahed, aimerait donner à ces personnes la possibilité de faire entendre leur voix sur Twitter et de raconter leurs expériences liées au statut d'«admission provisoire».

 [www.twitter.com/mylifeinswiss](https://www.twitter.com/mylifeinswiss)

## Événements

### Pièce de théâtre neighbourLines

Le projet théâtral neighbourLines présente la vie d'une vieille dame qui se prend d'amitié pour une jeune Africaine. «Vous entendez mal? Pas de problème. J'entends bien, mais mon allemand est très mauvais! Nous formerions ensemble une bonne équipe, avec mes oreilles et votre allemand!» La pièce de théâtre est jouée par des personnes issues de la migration et par des Suisses. Représentations à Gümliigen (16/17/22 juin) et à Muri (29 juin).

 [www.rkmg.ch/theaterprojekt](http://www.rkmg.ch/theaterprojekt)

## Conseils

### SOS Racisme Bienne

Le centre de conseil SOS Racisme de MULTIMONDO a rouvert ses portes en mars. Sur mandat de ggfon (Collectif contre la violence et le racisme), il propose des consultations en français concernant les questions de racisme et de

discrimination. SOS Racisme s'adresse aux particuliers comme aux institutions de la région Bienne, Seeland et Jura bernois.

 [www.multimondo.ch](http://www.multimondo.ch) > Offres > Consultations > Discrimination

### «Tes droits» – Brochure pour personnes réfugiées

La brochure ainsi que le site Web d'augenau Bern «Tes droits pour requérant\*es d'asile» visent à informer les personnes s'étant réfugiées en Suisse sur leurs droits – lors de rencontres avec la police, dans le cadre de la procédure d'asile ou au quotidien dans les centres d'hébergement. Le site et la brochure sont déjà disponibles en français, allemand, anglais et arabe, d'autres langues étant en préparation. Outre des informations sur de multiples thèmes, tant le site que la brochure offrent un aperçu des centres de consultation du canton de Berne.

 [www.droits-asile.ch](http://www.droits-asile.ch)

## Médias

### Portail plurilingue de migrantes

Un groupe de journalistes et de productrices de contenus issues de la migration, et dont la plupart sont domiciliées à Berne, a créé la plateforme Lucify.ch. Cette plateforme vise à apporter au paysage médiatique suisse une perspective féminine et internationale. Vous trouverez sur Lucify.ch de brèves vidéos, des articles rédigés dans différentes langues et traduits et des documents audio.

 [www.lucify.ch](http://www.lucify.ch)

**Office de consultation  
sur l'asile OCA**

Effingerstrasse 55  
3008 Berne

tel. 031 385 18 11  
fax 031 385 18 17

[info@kkf-oca.ch](mailto:info@kkf-oca.ch)  
[www.kkf-oca.ch](http://www.kkf-oca.ch)